



RAPPORT DE GESTION 2008



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

DELOITTE & ASSOCIÉS

185, avenue Charles-de-Gaulle - BP 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 1 723 040

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles

ERNST & YOUNG AUDIT

Faubourg de l'Arche - 11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie régionale
de Versailles

RCI Banque Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société RCI Banque, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans

un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 4 de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour couvrir des risques de crédit inhérents à ses activités, tel que cela est mentionné dans la note 2-D de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes, nous avons revu les processus mis en place par la direction ainsi que leur adaptation à l'environnement de crise financière pour identifier ces risques, les évaluer et déterminer leur niveau de couverture par des provisions à l'actif ou au passif du bilan.

Nous avons apprécié l'analyse des risques encourus sur une sélection de débiteurs individuels ainsi que, pour une sélection de portefeuilles évalués collectivement, les données et les paramètres sur lesquels votre société a fondé ses estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 17 février 2009

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Damien Leurent

ERNST & YOUNG AUDIT
Micha Missakian

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE RCI BANQUE

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF - en millions d'euros	NOTES	12/2008	12/2007
Caisse, Banques centrales et CCP		356	592
Instruments dérivés	2	498	176
Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers	3	18	40
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	691	629
Prêts et créances sur la clientèle	5 et 6	20 713	23 295
Opérations de location opérationnelle	5 et 6	204	254
Comptes de régularisation et actifs divers	7	469	625
Participations dans les entreprises mises en équivalence	8	23	21
Immobilisations corporelles et incorporelles	9	33	38
Écarts d'acquisition	10	62	68
TOTAL ACTIF		23 067	25 738

PASSIF - en millions d'euros	NOTES	12/2008	12/2007
Instruments dérivés	2	278	156
Dettes envers les établissements de crédit	11.2	5 754	4 258
Dettes envers la clientèle	11.3	660	534
Dettes représentées par un titre	11.4	12 896	17 005
Comptes de régularisation et passifs divers	13	931	963
Provisions	14	98	120
Dettes subordonnées	16	262	272
Capitaux propres		2 188	2 430
• Dont capitaux propres part du groupe		2 184	2 426
Capital souscrit et réserves liées		814	814
Réserves consolidées et autres		1 271	1 256
Gains ou pertes latents		(215)	40
Résultat de l'exercice		314	316
• Dont capitaux propres part revenant aux minoritaires		4	4
TOTAL PASSIF		23 067	25 738

HORS-BILAN CONSOLIDÉ

<i>en millions d'euros</i>	NOTES	12/2008	12/2007
Engagements donnés	20	3 215	2 682
Engagements de financement		3 080	2 586
Engagements de garantie			1
Engagements sur titres		134	94
Autres engagements donnés		1	1
Engagements reçus	21	10 109	10 342
Engagements de financement		4 878	5 600
Engagements de garantie		5 231	4 722
Autres engagements reçus			20

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>en millions d'euros</i>	NOTES	12/2008	12/2007
Intérêts et produits assimilés	23	2 101	1 992
Intérêts et charges assimilées	24	(1 242)	(1 112)
Commissions (produits)		31	26
Commissions (charges)		(6)	(5)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	25	6	1
Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres	26	(2)	(1)
Produits (charges) nets des autres activités	27	152	129
PRODUIT NET BANCAIRE		1 040	1 030
Charges générales d'exploitation	28	(356)	(412)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles		(10)	(11)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		674	607
Coût du risque	29	(197)	(155)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		477	452
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	8	6	7
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés		(1)	1
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		482	460
Impôts sur les bénéfices	30	(157)	(138)
RÉSULTAT NET		325	322
Dont Résultat net - Part revenant aux minoritaires		11	6
Résultat net - Part revenant au groupe		314	316
Résultat net - Part revenant au groupe par action et en euros		314,22	315,71

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE RCI BANQUE

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>en millions d'euros</i>	Capital (1)	Réserves liées au capital (2)	Réserves consolidées	Écarts de conversion (3)	Gains/ pertes latents ou différés (4)	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Capitaux propres (Part des mino.) (5)	Total capitaux propres conso.
Capitaux propres au 31 décembre 2006	100	714	1 201	15	74	305	2 409	5	2 414
Affectation du résultat de l'exercice précédent			305			(305)			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2007	100	714	1 506	15	74		2 409	5	2 414
Variations de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres					(19)		(19)		(19)
Écart actuariel sur régimes de retraite à prestations définies					(1)		(1)		(1)
Différences de conversion				(29)			(29)		(29)
Résultat de la période avant affectation						316	316	6	322
Total des produits et charges de la période				(29)	(20)	316	267	6	273
Effet des variations de périmètre et d'augmentation de capital								5	5
Distribution de l'exercice			(250)				(250)	(3)	(253)
Engagement de rachat des parts minoritaires								(9)	(9)
Capitaux propres au 31 décembre 2007	100	714	1 256	(14)	54	316	2 426	4	2 430
Affectation du résultat de l'exercice précédent			316			(316)			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2008	100	714	1 572	(14)	54		2 426	4	2 430
Variations de valeur des instruments financiers et des immobilisations affectant les capitaux propres			(1)		(125)		(126)		(126)
Différences de conversion				(130)			(130)	(18)	(148)
Résultat de la période avant affectation						314	314	11	325
Total des produits et charges de la période			(1)	(130)	(125)	314	58	(7)	51
Effet des variations de périmètre et d'augmentation de capital								66	66
Distribution de l'exercice			(300)				(300)	(2)	(302)
Engagement de rachat des parts minoritaires								(57)	(57)
Capitaux propres au 31 décembre 2008	100	714	1 271	(144)	(71)	314	2 184	4	2 188

(1) Le capital social de RCI Banque SA de 100 millions d'euros est composé de 1 000 000 d'actions de 100 euros entièrement libérées - 999 993 actions étant détenues par Renault s.a.s.

(2) Les réserves liées au capital comprennent les primes d'émission de la société mère.

(3) La variation des écarts de conversion constatée au 31 décembre 2008 concerne principalement le Royaume-Uni et la Corée du Sud. Au 31 décembre 2007, elle concernait principalement le Royaume-Uni.

(4) Comprend notamment les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie. Depuis le 1^{er} janvier 2008, les écarts actuariels IAS 39 et réévaluations IFRS 3 sont désormais présentés dans les "gains/pertes latents ou différés" au lieu des "réserves consolidées". Ce reclassement a un impact négligeable sur les comptes au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008.

(5) Les intérêts minoritaires correspondent, au 31 décembre 2008, essentiellement à la part détenue par Renault s.a.s. dans Cogera.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>en millions d'euros</i>	12/2008	12/2007
Résultat net revenant au groupe	314	316
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	8	10
Dotations nettes aux provisions	148	59
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(6)	(7)
Produits et charges d'impôts différés	13	(17)
Pertes et gains nets des activités d'investissement	1	
Résultat net - part des minoritaires	11	6
Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)	(6)	
Capacité d'autofinancement	483	367
Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	(92)	32
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements	77	83
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 502	(441)
- Encaissements (décaissements) liés aux créances sur établissements de crédit	(73)	(14)
- Encaissements (décaissements) liés aux dettes sur établissements de crédit	1 575	(427)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	1 939	423
- Encaissements (décaissements) liés aux créances sur la clientèle	1 813	510
- Encaissements (décaissements) liés aux dettes sur la clientèle	126	(87)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(4 157)	(95)
- Encaissements (décaissements) liés au portefeuille de titres de placements	15	(11)
- Encaissements (décaissements) liés aux dettes représentées par des titres	(4 161)	180
- Encaissements (décaissements) liés aux valeurs à l'encaissement	(11)	(264)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	437	195
Diminution (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(279)	82
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	112	481
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(6)	(53)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(6)	(8)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(12)	(61)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(236)	(248)
- Dividendes versés	(302)	(253)
- Augmentation (diminution) de trésorerie provenant d'opérations avec les actionnaires minoritaires	66	5
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(5)	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(241)	(248)
Effet des variations des taux de change et de périmètre sur la trésorerie et équivalents (D)	(14)	(4)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	(155)	168
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	991	823
- Caisse, Banques centrales et CCP (actif et passif)	592	448
- Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	399	375
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	836	991
- Caisse, Banques centrales et CCP (actif et passif)	356	592
- Comptes actif et prêts à vue auprès des établissements de crédit	600	605
- Comptes passif et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(120)	(206)
Variation de la trésorerie nette	(155)	168

La ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie" est composée de dépôts à vue et opérations au jour le jour. Ces éléments constitutifs sont présentés en notes 4 et 11.2.

1. APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les comptes consolidés du groupe RCI Banque, pour l'année 2008, ont été arrêtés par le conseil d'administration du 4 février 2009 et seront présentés pour approbation à l'assemblée générale du 22 mai 2009 à laquelle sera également proposée une distribution de dividendes de 300 euros par action, soit un total de 300 millions d'euros. Pour mémoire, l'assemblée générale du 23 mai 2008 a fixé le dividende de l'exercice 2007 à 300 euros par action, soit un total de 300 millions d'euros.

Les comptes consolidés sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du groupe RCI Banque de l'exercice 2008 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2008 et tels qu'adoptés dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

Les amendements suivants, parus au *Journal officiel* de l'Union européenne à la date de clôture des comptes annuels, sont appliqués pour la première fois sur l'exercice 2008 :

- amendements aux normes IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation" et IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir" relatifs au reclassement d'actifs financiers, d'application obligatoire à compter du 1^{er} juillet 2008.

L'application de ces amendements n'a pas d'impact sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Le groupe n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation ; en particulier aucune des normes et interprétations ni aucun des amendements suivants, parus au *Journal officiel* de l'Union européenne au 31 décembre 2008 :

- l'amendement à la norme IFRS 2 "Paiement fondé sur des actions" relatif aux conditions d'acquisition des droits et à la comptabilisation d'une annulation, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels" en remplacement de la norme IAS 14 "Information sectorielle", applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 ;

- la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" révisée en 2007, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- l'interprétation IFRIC 11 "Actions propres et transactions intragroupe", applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- l'interprétation IFRIC 13 "Programmes de fidélisation de la clientèle", applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 ;
- l'interprétation IFRIC 14 IAS 19 "Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction", applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.
- la norme IAS 23 "Coûts d'emprunt" révisée en 2007, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le groupe n'anticipe à ce jour aucun effet significatif sur les comptes consolidés du fait de l'adoption de ces nouvelles normes et interprétations ou amendements. L'application de ces normes en 2009 aura un impact négligeable sur le résultat net et les capitaux propres du groupe.

Les comptes consolidés de RCI Banque sont, par ailleurs, intégrés globalement dans ceux du Groupe Renault.

A) Principes de consolidation

Périmètre et méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend, outre RCI Banque SA et ses succursales à l'étranger, les filiales sous contrôle exclusif, les participations sous contrôle conjoint (coentreprises) ainsi que les sociétés sous influence notable (entreprises associées). Les sociétés sous contrôle exclusif de RCI Banque sont consolidées par intégration globale.

Les actifs titrisés de Diac, Cogera, des succursales italienne et allemande, ainsi que les prêts consentis à Renault Retail Groupe refinancés par l'emprunt à recours limité, pour lesquels le groupe RCI Banque a conservé la majorité des risques et avantages, sont consolidés par intégration globale.

Les entités sur lesquelles le groupe RCI Banque exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés sur lesquelles le groupe RCI Banque exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés. Les sociétés consolidées par RCI Banque sont principalement les sociétés de financement des ventes de véhicules Renault, Dacia et Nissan ainsi que les sociétés de services associées.

Coût d'acquisition des titres et écarts d'acquisition

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts directement imputables à l'acquisition.

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le coût d'acquisition ajusté des frais directement attribuables et la juste valeur des actifs et passifs acquis. Si une telle transaction génère un écart d'acquisition négatif, celui-ci est enregistré immédiatement en résultat.

Les écarts d'acquisition positifs relatifs aux sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle figurant à l'actif du bilan du groupe RCI Banque ne sont pas amortis.

Un test de dépréciation est effectué, au minimum une fois par an et dès que survient un indice de perte de valeur, en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs issus des dernières prévisions à trois ans pour chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie, constituées d'entités juridiques ou de regroupement d'entités juridiques dans un même pays. Un taux d'actualisation unique est utilisé pour l'ensemble des unités génératrices de trésorerie (UGT) testées, composé du taux sans risque à dix ans augmenté de la prime de risque moyenne du secteur dans lequel ces dernières évoluent.

Les écarts d'acquisition sont donc évalués à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. Le cas échéant, cette dépréciation est inscrite au compte de résultat.

Les écarts d'acquisition constatés lors du rachat de parts minoritaires sur des sociétés antérieurement contrôlées par intégration globale sont comptabilisés en diminution des réserves consolidées.

Intérêts minoritaires

Le groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options est établi en estimant le prix de rachat éventuel que le groupe RCI Banque aurait à payer aux minoritaires si ces dernières étaient exercées, en tenant compte notamment des résultats futurs du portefeuille de financement existant à la date de clôture et en référence aux dispositions définies dans les contrats de coopération.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 32, le groupe a enregistré un passif au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive, pour un montant total de 103 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 46,2 millions d'euros au 31 décembre 2007. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des intérêts minoritaires sous-jacents aux options et pour le solde en diminution des capitaux propres, part du groupe. L'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir initialement le même traitement comptable que celui appliqué aux augmentations de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées.

À l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont contre-passées ; si le rachat est effectué, le montant constaté en passif est contre-passé en contrepartie du décaissement de trésorerie lié au rachat de la participation minoritaire.

B) Présentation des états financiers

Les états de synthèse sont établis selon le format proposé par le Conseil national de la comptabilité dans sa recommandation 2004-R-03 relative au "format des documents de synthèse des entreprises relevant du Comité de la Réglementation bancaire et financière, sous référentiel comptable international", à l'exception de la présentation sur trois exercices.

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

C) Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, RCI Banque doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. RCI Banque revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. La valeur recouvrable des créances sur la clientèle et les provisions sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

D) Prêts et créances sur la clientèle et contrats de "location financement"

Principe d'évaluation (hors dépréciation) et de présentation des prêts et créances sur la clientèle

Les créances de financement des ventes à la clientèle finale et de financement du réseau appartiennent à la catégorie des "prêts et créances émis par l'entreprise". À ce titre, elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux de rendement interne jusqu'à l'échéance ou, pour les créances à taux révisable, jusqu'à la date la plus proche de refixation du taux. L'amortissement actuariel de toute différence entre le montant initial de la créance et son montant à l'échéance est calculé selon la méthode du TIE.

Le coût amorti des créances de financement des ventes comprend, outre la part contractuelle de la créance, les bonifications d'intérêt reçues du constructeur ou du réseau, les frais de dossiers payés par les clients et les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires. Ces différents éléments, qui concourent au rendement de la créance, sont présentés en minoration ou majoration du montant de la créance. Leur constatation au compte de résultat fait l'objet d'un étalement actuariel au TIE des créances auxquelles ils sont rattachés.

Les contrats de "location financement" identifiés selon les règles décrites au point E sont comptabilisés en substance comme des créances de financement des ventes.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location financière sont classés parmi les "produits (et charges) net(te)s des autres activités".

Ainsi, les plus et moins-values sur revente de véhicules relatives aux contrats sains, les flux de provisions pour risques sur valeurs résiduelles ainsi que les plus et moins-values sur véhicules dégagées à l'occasion de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes sont classés dans les "autres produits d'exploitation bancaire" et "autres charges d'exploitation bancaire".

Identification du risque de crédit

Différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés dans le groupe RCI Banque :

- Une notation groupe pour les emprunteurs "Réseaux", utilisée aux différentes phases de la relation avec

l'emprunteur (acceptation initiale, suivi du risque, provisionnement).

- Une notation groupe pour les contreparties bancaires, établie à partir des *ratings* externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie.
- Pour les emprunteurs "Entreprises", chaque filiale dispose de sa propre méthodologie d'appréciation du risque, basée sur des combinaisons de scores, d'analyses financières, de notes externes et de systèmes experts.
- En ce qui concerne les emprunteurs "Grand Public", différents systèmes de scores d'acceptation sont utilisés en fonction des filiales et des types de financement concernés.

Toute créance présentant un risque avéré de non-recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- encours douteux : le classement en créance douteuse intervient au plus tard lorsqu'une échéance est impayée depuis plus de trois mois. Le classement en douteux d'une créance entraîne le transfert en créance douteuse de l'intégralité des encours sur le client concerné ;
- encours douteux compromis : l'identification des encours compromis intervient lorsque la déchéance du terme (crédit) ou la résiliation du contrat (location) est prononcée en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme ou résiliation, elle intervient un an au plus tard après le classement en encours douteux.

Compte tenu de l'incidence de pratiques de gestion locales différenciées, la déchéance du terme ou la résiliation n'ont pas lieu au même âge dans les différents pays où s'exerce l'activité du groupe RCI Banque. Toutefois, on constate une certaine convergence des pratiques par grandes zones géographiques :

- Europe du Nord : la déchéance du terme ou la résiliation a généralement lieu dans les trois à quatre mois qui suivent le premier impayé ;
- Europe du Sud : la déchéance du terme ou la résiliation a généralement lieu dans les huit à douze mois qui suivent le premier impayé ;
- Amérique du Sud : la déchéance du terme ou la résiliation intervient généralement à l'issue du quinzième mois qui suit le premier impayé, lors du passage en pertes.

Les indemnités de résiliation et intérêts de retard sur les créances douteuses et compromises sont comptabilisés et provisionnés intégralement jusqu'à leur encaissement.

Le retour d'un encours douteux vers l'encours sain intervient lorsque les arriérés ont été apurés.

Facteurs réducteurs de risque

Le groupe RCI Banque pratique de manière limitée et localisée le recours à la cession des créances douteuses.

Dépréciation pour risque de crédit

Des dépréciations pour risque de crédit avéré sont constituées pour couvrir les risques de non-recouvrement des créances. Ces dépréciations sont déterminées sur base individuelle (selon le cas, de manière unitaire ou à partir d'une approche statistique des risques) ou sur base collective et classées au bilan en déduction des postes d'actif auxquels elles se rattachent.

Activité Grand Public

L'approche statistique sur base individuelle est appliquée à l'activité Grand Public. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de paiement. Les créances "Grand Public" sont dépréciées par groupes de risque représentatifs des types de financement et des biens financés.

Les flux prévisionnels utilisés dans le cadre de la dépréciation statistique sont déterminés par l'application au montant des créances lors du défaut, d'un taux de récupération périodique en fonction de l'âge au douteux. Les flux de récupération sont projetés sur une durée de plusieurs années à l'issue de laquelle le dernier flux représente un forfait des récupérations au-delà de cette durée. Les taux de récupération utilisés résultent de l'observation des récupérations réelles, lissées sur une période de douze mois.

La dépréciation sur encours douteux est calculée en comparant la valeur recouvrable estimée, constituée des flux de récupération prévisionnels actualisés, avec la valeur comptable des créances concernées. Étant donné le caractère statistique de la méthode permettant de mesurer les flux de récupération prévisionnels, le calcul de la valeur recouvrable estimée est effectué non pas individuellement pour chaque créance, mais collectivement par génération de contrats.

L'encours incidenté non douteux est déprécié en tenant compte de la probabilité de passage en douteux et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux.

Activité Réseaux

Pour les encours les plus importants, tels que les créances Réseaux, la dépréciation des douteux est déterminée de façon unitaire sur base individuelle, en fonction d'une classification des entreprises et des phases de recouvrement ou de procédure engagées.

Les créances non douteuses font l'objet d'une approche

reposant sur un examen individuel et un examen collectif du risque de crédit.

Les créances non douteuses dont l'examen individuel fait néanmoins apparaître un indicateur objectif de dépréciation sont distinguées des autres créances non douteuses et regroupées dans la catégorie des créances incidentées, créée à cet effet. La dégradation de la structure financière, de la rentabilité et du comportement de paiement de la contrepartie constitue le fait générateur du classement dans la catégorie des créances incidentées. Elle constitue également le fait générateur de la dépréciation. Les créances incidentées font l'objet d'une dépréciation associant le taux de dépréciation des créances douteuses au taux de mutation des créances incidentées au douteux.

Compte tenu de la connaissance personnalisée de chaque contrepartie, les dépréciations sur créances incidentées peuvent également faire l'objet d'un ajustement d'expertise. Les créances non douteuses dont l'examen individuel ne révèle pas d'indicateur objectif de dépréciation sont regroupées dans la catégorie des créances saines. Elles font l'objet d'un examen collectif du risque de crédit, appréhendé au travers du risque sectoriel. Pour chaque pays où RCI Banque finance le réseau, les facteurs macroéconomiques explicatifs du risque sur l'activité de financement du réseau sont identifiés sur une période longue et leur corrélation avec les pertes historiques est mise en évidence. Lorsque les indicateurs macroéconomiques de référence font apparaître une dégradation, les créances saines sont dépréciées collectivement. Le taux de dépréciation traduit le taux de pertes en lien avec la dégradation observée.

Activité Entreprises

La clientèle Entreprises est dépréciée selon l'approche statistique sur base individuelle également appliquée à la clientèle Grand Public.

Cette méthode est appliquée dans la mesure où cette approche est pertinente. Dans le cas contraire, les créances incidentées et douteuses font l'objet d'un suivi unitaire, la dépréciation est alors déterminée en fonction d'une classification des entreprises et des phases de recouvrement ou de procédure engagées.

Une approche collective par portefeuille a été mise en œuvre pour les créances saines, sans impact significatif sur les comptes de RCI Banque.

Activités Grand Public et Entreprises

Les intérêts échus et courus sur créances douteuses sont intégralement dépréciés. Les flux de dépréciation viennent en déduction du poste d'intérêts et produits auxquels ils se rapportent.

Risque Pays

Les dépréciations pour risques pays sont constituées en fonction de l'appréciation portée sur :

- le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base à déprécier ;
- le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base.

La provision concerne les filiales implantées dans des pays où la situation économique est instable. Le calcul consiste à appliquer aux actifs de financement non dépréciés sur base individuelle et regroupés par pays, à fin de période, un taux de défaut prévisionnel et un taux de perte en cas de défaut. Le résultat ainsi obtenu est comparé à la situation nette de la filiale concernée, ce montant représentant le montant maximal de la perte possible dans le pays. Le taux de défaut prévisionnel, indicateur de la probabilité de défaillance d'un pays, résulte d'un croisement entre une note fonction de l'évolution d'indicateurs macroéconomiques et de la maturité de l'encours. Cette matrice a été adaptée en 2008 aux dernières réalités économiques afin, d'une part, de tenir compte de l'éclatement à la hausse ou à la baisse des quatre indicateurs supports (taux de chômage, dette extérieure, inflation sur douze mois glissants, notation S&P du pays) et, d'autre part, de limiter les effets de seuils. La baisse de la provision sur l'année 2008 résulte essentiellement de la révision du modèle, qui doit se comprendre comme un changement d'estimation au regard d'IAS 8.

Au bilan, les dépréciations au titre du risque pays sont classées en déduction des prêts et créances sur la clientèle.

Les dépréciations constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat consolidé dans le poste "coût du risque".

Règles de passage en pertes

Lorsqu'une créance présente un risque avéré depuis trois ans et qu'aucun élément ne permet d'envisager le recouvrement, le montant de la dépréciation est repris et l'encours brut est passé en pertes sur créances irrécouvrables.

Dépréciation des valeurs résiduelles

Le groupe RCI Banque assure un suivi systématique et régulier des valeurs de revente des véhicules d'occasion, afin notamment d'optimiser la tarification des opérations de financement.

La détermination des valeurs résiduelles des contrats se fait

dans la plupart des cas par l'utilisation de grilles de cotation qui fournissent pour chaque catégorie de véhicules une valeur résiduelle caractéristique du couple durée/kilométrage.

Pour les contrats dans lesquels la valeur de reprise des véhicules n'est pas garantie au terme contractuel par un tiers externe au groupe RCI Banque, une dépréciation est constituée si la valeur de revente estimée est inférieure à la valeur résiduelle d'origine.

Cette dépréciation est constituée en comparant :

- la valeur économique du contrat : à savoir, la somme des flux futurs contractuels et de la valeur résiduelle réestimée aux conditions de marché à la date d'évaluation et actualisés au taux du contrat ;
- la valeur comptable inscrite au bilan au moment de la valorisation.

La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion, qui peut être influencée par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, baisse des tarifs du constructeur).

La dépréciation est calculée sans compensation avec les profits éventuels.

E) Les contrats de "location opérationnelle" (IAS 17)

En application de la norme IAS 17, le groupe RCI Banque opère une distinction entre les contrats de "location financement" et les contrats de "location opérationnelle".

Le principal critère conduisant le groupe RCI Banque à qualifier ses contrats de location en location opérationnelle est celui du "non-transfert" des risques et avantages inhérents à la propriété. Ainsi, les contrats qui prévoient que le véhicule loué soit repris en fin de contrat par une entité du groupe RCI Banque sont qualifiés de contrat de location opérationnelle, la majorité des risques et avantages n'étant pas transférée à un tiers extérieur au groupe. La qualification de location opérationnelle des contrats comportant un engagement de reprise par le groupe RCI Banque tient également compte de la durée estimée de ces contrats. Celle-ci est très inférieure à la durée de vie économique des véhicules, estimée par le Groupe Renault à sept ans ou huit ans selon le type de véhicules, ce qui conduit l'ensemble des contrats assortis de cet engagement à être considéré comme des contrats de location opérationnelle.

Les contrats de location opérationnelle sont comptabilisés en immobilisation louée et font apparaître au bilan les immobilisations en valeur brute desquelles sont déduits les

amortissements et auxquelles s'ajoutent les créances de loyers et les coûts de transactions restant à étaler. Les loyers et les amortissements sont également comptabilisés de manière distincte au compte de résultat. Les coûts de transactions sont rapportés au résultat de manière linéaire. L'évaluation du risque de contrepartie et l'appréciation du risque sur les valeurs résiduelles ne sont pas remises en cause par cette classification.

Le traitement des opérations de revente de véhicules à l'issue de contrats de location opérationnelle est identique à celui exposé au point "Prêts et créances sur la clientèle et contrats de location financement".

F) Opérations entre le groupe RCI Banque et l'alliance Renault-Nissan

Le groupe RCI Banque contribue à conquérir et fidéliser les clients des marques de l'alliance Renault-Nissan en apportant une offre de financements et de services intégrée à leur politique commerciale.

Les principaux indicateurs et flux entre les deux entités sont les suivants :

L'aide à la vente

En 2008, le groupe RCI Banque a assuré 8 998 millions d'euros de nouveaux financements (cartes incluses) contre 9 562 millions d'euros en 2007.

Relations avec le réseau de concessionnaires

Le groupe RCI Banque agit en partenaire financier afin de garantir et maintenir la bonne santé financière des réseaux de distribution de l'alliance Renault-Nissan.

Au 31 décembre 2008, les financements Réseaux nets de provisions s'élèvent à 4 480 millions d'euros, contre 5 544 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2008, 373 millions d'euros sont des financements directement consentis à des filiales ou succursales du Groupe Renault, contre 788 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Relations avec les constructeurs

Le groupe RCI Banque règle les véhicules livrés aux concessionnaires dont il assure le financement. À l'inverse, en fin de contrat, le groupe RCI Banque est réglé par le Groupe Renault du montant des engagements de reprise des véhicules dont ce dernier s'est porté garant. Ces opérations génèrent d'importants flux de trésorerie entre les deux groupes.

G) Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres (IAS 39)

Le portefeuille de titres de RCI Banque est classé suivant les catégories d'actifs financiers fixées par la norme IAS 39.

Titres détenus jusqu'à l'échéance

Ce sont les titres que l'entreprise a l'intention de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués et comptabilisés selon la méthode du coût amorti. Sauf cas exceptionnels, ils ne peuvent en principe pas être cédés avant leur échéance.

Les provisions pour dépréciations sont constituées uniquement lorsqu'il existe une forte probabilité de défaillance de l'émetteur.

Titres détenus à des fins de transaction

Ce sont les titres destinés à être cédés à une très brève échéance ou détenus afin de réaliser des plus-values. L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (coupons courus inclus), les variations de valeur étant comptabilisées au compte de résultat.

Titres disponibles à la vente

Catégorie par "défaut", elle regroupe les titres qui ne sont ni destinés à être détenus jusqu'à l'échéance, ni détenus à des fins de transaction.

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (coupons courus inclus), les variations de valeur (hors coupons courus) sont comptabilisées en réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres. Les intérêts courus sont comptabilisés au compte de résultat. Au cas où une dépréciation de ces titres serait jugée durable, celle-ci serait comptabilisée directement en compte de résultat et non en capitaux propres. Les pertes de valeur sur les titres à revenu variable qui présentent un caractère irréversible sont également comptabilisées au compte de résultat, mais ne peuvent être reprises ultérieurement.

H) Immobilisations (IAS 16/IAS 36)

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leur durée de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont généralement amorties linéairement sur les durées estimées d'utilisation suivantes :

- Constructions 15 à 40 ans
- Autres immobilisations corporelles 4 à 8 ans

I) Impôts sur les résultats (IAS 12)

Les retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les normes IAS, ainsi que les reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux, dégagent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable. Une différence temporaire est également constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. Selon la méthode du report variable retenue par le groupe RCI Banque, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporaires. Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à hauteur des impôts de distributions dont le versement est anticipé par le groupe.

J) Engagements de retraite et assimilés (IAS 19)

Présentation des régimes

Le groupe RCI Banque a recours à différents types de régimes de retraite et avantages assimilés :

■ Régimes à prestations définies

Ces régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent :

- les indemnités de fin de carrière (France) ;
- les compléments de retraites : les principaux pays ayant recours à ce type de régime sont le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Suisse ;
- les régimes légaux d'épargne : c'est le cas de l'Italie.

Les régimes à prestations définies sont parfois couverts par des fonds. Ces derniers font périodiquement l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants. La valeur de ces fonds, lorsqu'ils existent, est déduite du passif. Les filiales du groupe RCI Banque qui ont recours à des fonds de pension externes sont RCI Financial Services Ltd, Renault Financial Services BV et RCI Finance SA.

■ Régimes à cotisations définies

Le groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux ou privés chargés des régimes de retraite et de prévoyance. Il n'existe aucun passif à ce titre.

Méthode d'évaluation des passifs relatifs aux régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âges de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont enregistrés en capitaux propres, conformément à l'option offerte par l'amendement à la norme IAS 19.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation diminuée de la rentabilité attendue des actifs du régime, et de l'étalement du coût des services passés, est entièrement constatée dans les charges de personnel.

K) Conversion des comptes des sociétés étrangères

La monnaie de présentation du groupe est l'euro.

La monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans les cas où la majorité des transactions est effectuée dans une monnaie différente de la monnaie locale, c'est cette monnaie qui est retenue.

Pour déterminer si un pays est en hyperinflation, le groupe se réfère à la liste publiée par l'*International Task Force* de l'AICPA (*American Institute of Certified Public Accountants*). En 2008, aucun pays dans lequel RCI Banque exerce une activité significative ne figure sur cette liste.

Les comptes des sociétés étrangères du groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, leurs comptes étant ensuite convertis dans la monnaie de présentation du groupe de la manière suivante :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres, qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ;
- l'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat.

Les *goodwills* et les écarts d'évaluation dégagés lors d'un regroupement avec une société étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité acquise.

Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion sur ses actifs et passifs, constatées précédemment en capitaux propres, sont reconnues en résultat.

L) Conversion des transactions en monnaie étrangère

Les opérations libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de ces transactions.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis au cours de change à cette même date. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées dans le compte de résultat.

M) Les passifs financiers (IAS 39)

Le groupe RCI Banque enregistre un passif financier constitué d'emprunts obligataires et assimilés, de titres de créances négociables, de titres émis dans le cadre des opérations de titrisation ainsi que de dettes auprès des établissements de crédit.

Les éventuels frais d'émission et primes qui y sont rattachés sont étalés actuariellement selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'émission.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à la juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

À chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, les passifs financiers sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement.

Les passifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont comptabilisés selon les principes exposés dans les règles et méthodes comptables au point "Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39)".

N) Émissions structurées et dérivés incorporés (IAS 39)

Les émissions structurées sont présentes en faible nombre. Elles sont adossées à des instruments dérivés qui viennent neutraliser le dérivé sous-jacent de façon à obtenir un passif synthétique à taux révisable.

Les seuls dérivés incorporés identifiés dans le groupe RCI Banque correspondent à des sous-jacents contenus dans des émissions structurées. Lorsque les dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, ils sont évalués et comptabilisés séparément à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont alors comptabilisées en compte de résultat. Après extraction du dérivé, l'émission structurée (contrat hôte) est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

Les émissions structurées sont ainsi associées à des swaps dont la branche active présente des caractéristiques strictement identiques à celles du dérivé incorporé, assurant sur le plan économique une couverture efficace. Néanmoins, la couverture d'un dérivé par un autre dérivé étant interdite par l'IAS 39, les dérivés incorporés séparés du contrat hôte et les swaps associés aux émissions structurées sont comptablement réputés détenus à des fins de transaction.

O) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39)

Risques

La gestion des risques financiers par le groupe RCI Banque (risque de taux, risque de change, risque de contrepartie et liquidité) est exposée au chapitre "La gestion des risques globaux de taux d'intérêt, de change, de contrepartie et de liquidité", annexé au présent document.

Les instruments financiers dérivés sont contractés par le groupe RCI Banque dans le cadre de sa politique de gestion

des risques de change et de taux. La comptabilisation des instruments financiers en tant qu'instruments de couverture dépend ensuite de leur éligibilité ou non à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers utilisés par RCI Banque peuvent être qualifiés de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de juste valeur des actifs et passifs couverts. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux de trésorerie associés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

Évaluation

Les dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réestimée.

- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est déterminée par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture.
- Celle des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les plus ou moins-values latentes déterminées à partir des taux d'intérêts courants à la date de clôture.

Couverture de juste valeur

RCI Banque a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de juste valeur (*fair value hedge*) dans les cas suivants :

- Couverture du risque de taux d'un passif à taux fixe par un swap ou *cross currency swap* receveur fixe/payeur variable ;
- Couverture du risque de change d'un actif ou passif en devises par un *cross currency swap*.

Cette comptabilité de couverture est appliquée sur la base d'une documentation de la relation de couverture à la date de mise en place et des résultats des tests d'efficacité des couvertures de juste valeur qui sont réalisés à chaque arrêté.

Les variations de valeurs des dérivés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Pour les passifs financiers couverts en juste valeur, seule la composante couverte est évaluée et comptabilisée à la juste valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Les variations de valeur de la composante couverte sont comptabilisées en résultat. La fraction non couverte de ces passifs est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

En cas d'arrêt anticipé de la relation de couverture, le dérivé de couverture est qualifié d'actif ou de passif détenu à des fins de transaction et l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti pour un montant égal à sa dernière évaluation en juste valeur.

Couverture de flux de trésorerie

RCI Banque a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (*cash-flow hedge*) dans les cas suivants :

- couverture du risque de taux sur des passifs à taux variable par un swap receveur variable/payeur fixe ;
- couverture du risque de taux associé au remplacement des actifs à taux fixe (sur le plan économique, il s'agit de la macrocouverture) ;
- couverture de flux futurs ou probables en devises.

Des tests d'efficacité des couvertures de flux de trésorerie sont réalisés à chaque arrêté pour s'assurer de l'éligibilité des opérations concernées à la comptabilité de couverture. En ce qui concerne le deuxième type de couverture, le test pratiqué consiste à s'assurer que l'exposition au risque de taux issue des remplacements des actifs financiers non dérivés est bien réduite par les flux liés aux instruments dérivés utilisés en couverture.

Les variations de valeur de la part efficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres, dans un compte spécifique de réserve de réévaluation.

Opérations de transaction

On retrouve dans ce poste les opérations non éligibles au sens d'IAS 39 à la comptabilité de couverture et les opérations de couverture de change pour lesquelles le groupe RCI Banque n'a pas souhaité appliquer la comptabilité de couverture.

Les variations de valeur de ces dérivés appliquées à la comptabilité de couverture sont comptabilisées en compte de résultat.

Il s'agit essentiellement :

- des opérations de change dont la durée initiale est inférieure à un an ;
- des dérivés incorporés identifiés dans le cadre des émissions structurées du groupe et des swaps qui leurs sont associés ;
- des swaps contractés dans le cadre des opérations de titrisation ;
- des swaps de taux variables/variables sur une même devise couvrant le risque de taux d'émissions à taux variable.

P) Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

Le risque global de contrepartie encouru sur l'ensemble des produits dérivés contractés par le groupe RCI Banque est mesuré selon une méthode interne forfaitaire.

L'équivalent-crédit est calculé sur la base de coefficients de pondération liés au type d'instrument (3 % par an pour les opérations libellées en une seule devise et 12 % par an pour les opérations engageant deux devises) et à la durée de l'opération. Ces coefficients sont volontairement plus élevés que ceux prévus par la réglementation sur l'adéquation des fonds propres, ce qui correspond à une approche délibérément prudente et conservatrice dans les conditions actuelles du marché. Il n'est pas fait de compensation entre les risques liés aux positions se neutralisant avec une même contrepartie.

Le suivi individualisé du risque de contrepartie est fondé sur la méthode ci-dessus. Il tient compte en outre du risque de livraison et s'appuie sur une méthode de notation interne (déterminée conjointement avec l'actionnaire Renault) qui permet de lier la limite attribuée à chaque contrepartie à une note tenant compte de plusieurs facteurs de risque pondérés : niveau des fonds propres, ratio de solvabilité financière, notations long terme et court terme par les agences de *rating*, appréciation qualitative de la contrepartie.

Q) Information sectorielle (IAS 14)

La segmentation de l'information sectorielle du groupe RCI Banque s'articule autour de deux axes : la notion de marché et celle de secteur géographique.

Conformément à la norme, la répartition par marché a été adoptée en tant que premier niveau d'information. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Le second niveau présenté est la zone géographique, il correspond au suivi analytique de gestion.

La segmentation des activités s'articule autour de la notion de catégories de clientèle :

- le marché Grand Public recouvre l'ensemble des financements et services associés réalisés avec les non-professionnels ;
- le marché Entreprises regroupe l'ensemble des prestations de financement, de *fleet management* et les services associés destinés aux professionnels ;
- l'activité Réseaux recouvre les financements octroyés aux Réseaux de concessionnaires de l'alliance Renault-Nissan.

Les résultats de chacun de ces trois segments de marché sont présentés séparément. Les activités de refinancement et de *holding* sont regroupées au sein des autres activités.

Les activités de financement des ventes Renault, Dacia, multimarques et Nissan sont regroupées.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activités sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

3. STRUCTURE DU GROUPE

Évolution du périmètre de consolidation en 2008

En 2008, la structure du groupe a été modifiée par les événements suivants :

- la société RCI Banque Maroc SA est entrée dans le périmètre de consolidation le 1^{er} janvier 2008 (intégration globale à hauteur de 100 %) ;
- RCI Banque a acheté 95 % des parts de Courtage SA (Argentine) le 18 décembre 2007. Cette dernière est entrée dans le périmètre de consolidation le 1^{er} janvier 2008, générant un écart d'acquisition de 9 M€ ;
- la succursale suédoise de RCI Banque est entrée dans le périmètre de consolidation le 1^{er} janvier 2008 avec un écart de première consolidation positif de 1,6 M€ ;
- absorption de RCI Finanzholding GmbH par la succursale de RCI Banque en Allemagne, rétroactive au 1^{er} janvier 2008 ;
- absorption au Portugal de RCI Gest Leasing par RCI Gest IFIC le 1^{er} janvier 2008 ;
- absorption rétroactive au 1^{er} janvier 2008 d'Artida par la succursale espagnole de RCI Banque ;
- dissolution le 17 novembre 2008 de Sygma Finance ;
- dissolution le 20 mai 2008 de Renault Services SA Belgique.

Évolution du périmètre de consolidation en 2007

En 2007, la structure du groupe a été modifiée par les événements suivants :

- le 2 juillet 2007, Renault Acceptance Ltd a augmenté sa participation dans la société RFS Ltd de 50 % à 100 %, pour un coût total d'acquisition de 36,4 M€. Le changement de méthode de consolidation d'intégration proportionnelle à intégration globale de RFS Ltd a entraîné le 2 juillet 2007 une augmentation de l'encours net total de 938 M€. Le *goodwill* généré par cette transaction a été de 32 M€ ;
- la société RCI Financial Services Ltd a racheté les actifs et passifs de RFS Ltd en date du 2 juillet 2007 ;

- la succursale slovène RCI Banque SA Bančna Podružnica Ljubljana est entrée dans le périmètre de consolidation le 1^{er} janvier 2007 (intégration globale à hauteur de 100 %) ;
- la filiale mexicaine Nissan Renault Finance Mexico a absorbé la filiale Nissan Renault Wholesale Mexico SA CV en avril 2007 ;
- la succursale espagnole RCI Banque SA Succursal España, créée fin 2006, a absorbé Renault Financiaciones et Accordia le 1^{er} juin 2007 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007 ;
- RCI Banque a absorbé la filiale RNC SpA par l'intermédiaire de la succursale italienne existante, le 1^{er} juin 2007 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007 ;
- Diac SA a absorbé RECA SA en date du 31 décembre 2007 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007 ;
- la succursale RCI Finance SK a été dissoute en juillet 2007 et remplacée par une entité juridique de même nom : RCI Finance SK Sro ;
- dissolution de RCI Gest SGPS au 1^{er} juillet 2007 et absorption de ses actifs/passifs par RCI Gest IFIC SA ;
- la filiale Refactor a été vendue en date du 21 décembre 2007 pour un prix de vente de 3,5 M€. Cette transaction n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe RCI Banque.

4. ADAPTATION À L'ENVIRONNEMENT DE CRISE FINANCIÈRE

Dans un environnement économique en profonde mutation, RCI Banque a adapté son mode de fonctionnement au contexte financier actuel.

Liquidité

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque est fondé sur plusieurs indicateurs ou analyses, réactualisés mensuellement sur la base des dernières prévisions d'encours (clientèle et réseau) et des opérations de refinancement réalisées.

La liquidité statique : l'objectif de RCI Banque est d'avoir une liquidité statique positive. Les actifs générés dans le passé ont été financés par des dettes d'une maturité supérieure.

La liquidité dynamique "scénario noir" : cet indicateur prend en compte les prévisions d'activité nouvelle, dans un contexte de stress test maximum qui n'envisage aucun accès à de la ressource nouvelle. Ce scénario permet d'établir deux indicateurs :

- nombre de jours d'activité commerciale possibles sans accès au marché, en utilisant seulement les lignes bancaires confirmées et les mobilisations BCE (indicateur de pilotage interne) ;
- réserve de liquidité (indicateur de pilotage interne et de communication externe).

La liquidité dynamique "scénario central du management" réalisée à partir d'hypothèses de refinancement diversifié incluant marché obligataire, placements privés, financement bancaire à long terme, titrisation (y compris conduit et BCE) et recours aux plans de soutien européens. Ce scénario constitue l'indicateur de communication externe notamment vis-à-vis des agences de notation qui demandent une visibilité sur la liquidité à douze mois. Cette analyse est complétée par une simulation de l'évolution de la liquidité statique prévisionnelle.

La réserve de liquidité est calculée comme la différence entre les sécurités disponibles et l'encours de papiers commerciaux. Elle reflète la capacité de RCI Banque à lever des nouvelles ressources de manière certaine, que ce soit sur les marchés des certificats de dépôts et papiers commerciaux, sous forme de mobilisations en Banque centrale, ou par utilisation des lignes de financements confirmées. Celle-ci atteint ainsi 3 988 M€, en progression de 911 M€ par rapport au 31 décembre 2007. Cette progression s'explique principalement par la titrisation du portefeuille *leasing* en Allemagne, conservée par RCI Banque comme collatéral BCE pour un montant nominal de 675 M€, et par la mise en place d'un mécanisme de déclaration bihebdomadaire des créances commerciales acceptées par la Banque de France en garantie des opérations de politique monétaire pour environ 220 M€.

Risque au titre de l'activité de crédit

La politique d'acceptation stricte et réactive a été maintenue et affinée. Les comités risques mensuels permettent le suivi régulier de la performance réelle et l'ajustement régulier des scores (objectifs par pays et par marché). Ces instances de pilotage ont été renforcées par un suivi dynamique du risque sur les cinq pays les plus importants, grâce à l'évolution méthodologique de nos modèles.

En 2008, les objectifs de PD moyenne (probabilité de défaut prévisionnelle) par pays ont été abaissés. Un suivi fin par secteur d'activité et l'ajustement des scores ont permis un maintien du coût du risque proche de celui enregistré en 2007 (hors Espagne). Outre les objectifs de PD, l'Espagne dispose d'un nouveau système d'acceptation entreprise depuis juin 2008 et d'une nouvelle direction d'acceptation suite à sa réorganisation en 2008.

Le recouvrement fait l'objet d'une attention particulière et reste avec l'acceptation un enjeu majeur. L'optimisation des plates-formes (managers dédiés, renforcement des effectifs), la mise en place de nouveaux outils et le maintien de la politique de récupération des véhicules améliorent les performances de recouvrement des créances incidentées et douteuses.

Dans une conjoncture économique incertaine, RCI Banque reste attentive à un environnement changeant, avec pour objectif de maintenir le coût du risque global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et les cibles de rentabilité.

Rentabilité

Les marges de crédit constatées sur les marchés ont subi des mouvements significatifs. Dans ce contexte volatil, RCI Banque a fait preuve d'une grande réactivité et révisé à plusieurs reprises les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires a été revue et l'introduction d'un "taux de base Crédit Réseau" révisé mensuellement doit permettre de stabiliser la rentabilité de cette activité.

Gouvernance

Le suivi de la position de liquidité statique, de la position de liquidité dynamique dans un "stress scénario" de totale fermeture de nouvelles sources de financement, et de la réserve de liquidité a fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels.

Les comités de gestion pays ont par ailleurs suivi plus systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

Expositions à la crise

Le contexte économique en 2008 a été caractérisé par le déplacement de la crise financière du risque, essentiellement *subprime* à l'origine, à un risque généralisé au secteur financier dans son ensemble. La période récente s'est traduite par l'aggravation des risques sur certains types de contreparties déjà en risque fin 2007 (*monolines*, contreparties bancaires, *hedge funds*) ainsi que par les faillites d'établissements de crédit (Lehmann Brothers, banques islandaises).

Le groupe RCI Banque ne détient pas d'expositions directes de type *subprime*, *monolines*, *hedge funds*, CDO (*Collateralized Debt Obligations*) ou CMBS (*Commercial Mortgage-Backed*

Securities). Il n'était pas non plus engagé dans des opérations avec des établissements ayant fait défaut. Aucune perte n'a donc été enregistrée à ce titre.

Dans le contexte économique actuel, le comité de contrepartie a par ailleurs décidé de supprimer ou geler temporairement les limites sur un certain nombre de contreparties sensibles ou en risque. Les suivis de dépassements de limites réalisés par le groupe n'ont pas mis en évidence de dépassements significatifs.

Principes et méthodes comptables

En préalable, l'analyse de la situation du groupe et les mesures prises dans le contexte actuel, telles que décrites précédemment, ne conduisent pas à remettre en cause l'hypothèse de continuité d'exploitation retenue pour l'arrêté des comptes.

Compte tenu de la nature de ses activités et portefeuilles d'instruments financiers, le groupe RCI Banque n'a pas procédé dans le cadre de la clôture 2008 à des changements de méthodes comptables ou de valorisation ou des estimations comptables significatives autres que celles habituellement retenues, en particulier sur les points suivants :

- valorisation des instruments financiers en juste valeur en cas de marchés non actifs : en l'absence de problématique nouvelle particulière de valorisation, les méthodes d'évaluation à la juste valeur appliquées par le groupe RCI Banque, décrites en paragraphe 2.G (titres) et 2.O (instruments dérivés), sont restées inchangées ;
- transferts de portefeuilles : le groupe RCI Banque n'a pas effectué de reclassements de portefeuilles d'actifs financiers, tels que permis par l'amendement à la norme IAS 39 publié en octobre 2008 ;
- dépréciations d'actifs financiers : en l'absence de problématique significative identifiée sur ce sujet, le groupe RCI Banque n'a pas enregistré de dépréciation sur ses portefeuilles de titres.

S'agissant des prêts et créances à la clientèle et contrats de location financement, les méthodes de dépréciation, décrites en paragraphe 2.D sont restées inchangées ; les dépréciations comptabilisées ont donc été actualisées au regard de l'évolution du portefeuille et de l'environnement économique.

Aucune autre estimation comptable particulière n'a été retenue par le groupe RCI Banque dans le cadre de la clôture des comptes 2008.

5. NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1 : Information sectorielle

1.1 Segmentation par marché

en millions d'euros	GRAND PUBLIC	ENTREPRISES	RÉSEAUX	AUTRES	TOTAL
12/2008					
Encours productif moyen	11 820	4 935	5 946		22 701
Produit net bancaire	545	263	165	67	1 040
Résultat brut d'exploitation	328	187	125	34	674
Résultat d'exploitation	194	148	98	37	477
Résultat avant impôts	198	148	99	37	482
12/2007					
Encours productif moyen	12 326	5 063	5 476		22 865
Produit net bancaire	579	270	134	47	1 030
Résultat brut d'exploitation	342	155	99	11	607
Résultat d'exploitation	247	124	69	12	452
Résultat avant impôts	255	124	69	12	460

Les contributions par marché sont analysées sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours productif moyen associé aux différentes périodes présentées. Les marchés et les principes associés sont définis dans les règles et méthodes comptables au point "Information sectorielle (IAS 14)".

1.2 Segmentation géographique

L'information sur la contribution aux résultats financiers et commerciaux des principales zones géographiques est présentée dans le tableau Activité du groupe annexé au présent document.

Note 2 : Instruments dérivés

en millions d'euros	12/2008		12/2007	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés dans la catégorie des dérivés détenus à des fins de transaction	197	39	94	60
Instruments dérivés de taux	2	1	79	45
Instruments dérivés de change	195	38	15	15
Juste valeur des actifs et passifs financiers désignés en couverture	301	239	82	96
Instruments dérivés de taux et de change : couverture de juste valeur	293	3	24	12
Instruments dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie futurs	8	236	58	84
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	498	278	176	156

Ces postes comprennent essentiellement des instruments dérivés contractés sur les marchés de gré à gré par le groupe RCI Banque dans le cadre de sa politique de couverture de l'exposition aux risques de change et de taux d'intérêt.

Les opérations ayant donné lieu à une comptabilisation dans ce poste sont décrites dans les règles et méthodes comptables aux points "Les passifs financiers (IAS 39)" et "Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39)".

La sensibilité de la marge brute financière future et des capitaux propres consolidés, à une évolution uniforme de la courbe des taux de 100 bps, est explicitée dans la partie "Risques financiers" annexée au présent document.

Jusqu'au 31 décembre 2007, les gains ou pertes de change latents sur les dérivés étaient comptabilisés dans les comptes de régularisation actifs et passifs. À partir de 2008, cette position de change est comptabilisée dans le poste de dérivés et classée selon l'intention de couverture. À présentation comparable, les postes instruments dérivés de change actif et passif au 31 décembre 2007 auraient été augmentés respectivement de 117 millions d'euros et 20 millions d'euros.

Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couvertures de flux de trésorerie

en millions d'euros	COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	ECHÉANCIER DE TRANSFERT EN RÉSULTAT DE LA RÉSERVE DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE		
		< À 1 AN	DE 1 À 5 ANS	> À 5 ANS
Solde au 31 décembre 2006	74	50	24	
Variation de juste valeur en capitaux propres	35			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	(53)			
Solde au 31 décembre 2007	56	45	11	
Variation de juste valeur en capitaux propres	(76)			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	(49)			
Solde au 31 décembre 2008	(69)	(43)	(26)	

Le tableau ci-dessus indique pour les couvertures de flux de trésorerie, les périodes au cours desquelles RCI Banque s'attend à ce que les flux de trésorerie interviennent et influent sur le résultat.

La variation de la réserve de couvertures de flux de trésorerie résulte, d'une part, de la variation de la juste valeur des instruments de couverture portée en capitaux propres et, d'autre part, du transfert en résultat de la période selon le même rythme que l'élément couvert.

Ventilation des nominaux d'instruments dérivés par durée résiduelle et par intention de gestion

en millions d'euros	< À 1 AN	DE 1 À 5 ANS	> À 5 ANS	TOTAL 12/2008
COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE				
Opérations en devise				
Devises prêtées non encore livrées				
Devises empruntées non encore reçues	22			22
Opérations de change à terme				
Ventes	482			482
Achats	516			516
Opérations de swap de devises				
Prêts	719	708	11	1 438
Emprunts	469	571	8	1 048
COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX				
Opérations de swap de taux				
Prêteurs	5 782	4 477	20	10 279
Emprunteurs	5 782	4 477	20	10 279

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Ventilation des nominaux d'instruments dérivés par durée résiduelle et par intention de gestion (suite)

en millions d'euros	< À 1 AN	DE 1 À 5 ANS	> À 5 ANS	TOTAL 12/2007
COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE				
Opérations de change à terme				
Ventes	926			926
Achats	936			936
Opérations de swap de devises				
Prêts	892	387	11	1 290
Emprunts	828	366	10	1 204
COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX				
Opérations de FRA				
Ventes (Prêts)				
Achats (Emprunts)	100			100
Opérations de swap de taux				
Prêteurs	7 293	7 033	20	14 346
Emprunteurs	7 293	7 033	20	14 346

L'équivalent risque de contrepartie s'élève à 1 532 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 1 672 millions d'euros au 31 décembre 2007. Ce montant ne concerne que des établissements de crédit. Il a été déterminé sans prendre en compte les accords de compensation conformément à la méthodologie décrite dans les principes comptables.

Note 3 : Actifs financiers disponibles

en millions d'euros	12/2008	12/2007
Actifs financiers disponibles à la vente	5	18
Effets publics et valeurs assimilées	1	7
Titres à revenus variables	4	4
Obligations et autres titres à revenus fixes		7
Autres actifs financiers	13	22
Participations dans les sociétés contrôlées non consolidées	13	22
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS (*)	18	40
(*) Dont titres cotés	4	12

Les autres actifs financiers comprennent essentiellement les titres de participation des sociétés non encore consolidées du fait d'une activité opérationnelle non significative à la date de clôture de l'exercice. Ces actifs restent valorisés à leur cours historique.

La baisse des autres actifs financiers résulte de l'entrée en périmètre le 1^{er} janvier 2008 de RCI Finance Maroc pour un montant de 11 millions d'euros et de Courtage SA (Argentine) pour un montant de 9,6 millions d'euros.

Au 31 décembre 2008, les autres actifs financiers comprennent les capitaux propres de trois filiales maltaises créées le 25 novembre 2008 à hauteur de 10 millions d'euros.

Note 4 : Prêts et créances sur les établissements de crédit

en millions d'euros	12/2008	12/2007
Créances à vue sur les établissements de crédit	603	606
Comptes ordinaires débiteurs	559	577
Prêts au jour le jour	41	29
Créances rattachées	3	
Créances à terme sur les établissements de crédit	88	23
Comptes et prêts à terme	84	23
Valeurs reçues en pension ou achetées ferme	4	
TOTAL DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	691	629

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie" figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Note 5 : Opérations avec la clientèle et assimilées

en millions d'euros	12/2008	12/2007
Prêts et créances sur la clientèle	20 713	23 295
Opérations avec la clientèle	15 079	17 555
Opérations de location financière	5 634	5 740
Opérations de location opérationnelle	204	254
TOTAL OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET ASSIMILÉES	20 917	23 549

5.1 - Opérations avec la clientèle

en millions d'euros	12/2008	12/2007
Créances sur la clientèle	15 884	18 240
Affacturation	407	438
Autres créances commerciales	104	141
Autres crédits à la clientèle	14 326	16 691
Comptes ordinaires débiteurs	99	97
Créances douteuses et compromises	948	873
Créances rattachées sur clientèle	58	67
Autres crédits à la clientèle	35	46
Comptes ordinaires débiteurs	3	
Créances douteuses et compromises	20	21
Éléments intégrés au coût amorti sur créances clientèle	(125)	(123)
Étalement des frais de dossiers et divers	(66)	(80)
Étalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(236)	(252)
Étalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	177	209
Dépréciation des créances sur la clientèle	(738)	(629)
Dépréciation sur créances incidentées ou à risque	(189)	(179)
Dépréciation des créances douteuses et compromises	(537)	(436)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(12)	(14)
TOTAL NET DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	15 079	17 555

Les opérations de titrisation, intervenues chez Diac, RCI Succursale Italie, Cogera, RCI Banque Niederlassung Deutschland et RCI Leasing GmbH n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé par ces sociétés. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe.

Les créances d'affacturation résultent de l'acquisition par le groupe de créances commerciales de Renault sur des entreprises localisées en Europe.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

5.2 - Opérations de location financière

<i>en millions d'euros</i>	12/2008	12/2007
Créances sur opérations de location financière	5 779	5 832
Crédit-bail et location longue durée	5 602	5 694
Créances douteuses et compromises	177	138
Créances rattachées sur opérations de location financière	19	25
Crédit-bail et location longue durée	14	19
Créances douteuses et compromises	5	6
Éléments intégrés au coût amorti sur opérations de location financière	(18)	(1)
Étalement des frais de dossiers et divers	(13)	(16)
Étalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(63)	(44)
Étalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	58	59
Dépréciation des créances sur opérations de location financière	(146)	(116)
Dépréciation sur créances incidentées ou à risque	(19)	(16)
Dépréciation des créances douteuses et compromises	(118)	(94)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(9)	(6)
TOTAL NET DES CRÉANCES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCIÈRE	5 634	5 740

Rapprochement entre l'investissement brut dans les contrats de location financière à la date de clôture et la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir

<i>en millions d'euros</i>	< 1 AN	DE 1 À 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL 12/2008
Location financière - Investissement net	2 561	3 208	11	5 780
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	191	140		331
Location financière - Investissement brut	2 752	3 348	11	6 111
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	1 247	1 620	1	2 868
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	454	494	1	949
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location <i>(hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)</i>	2 299	2 854	10	5 163

<i>en millions d'euros</i>	< 1 AN	DE 1 À 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL 12/2007
Location financière - Investissement net	2 812	3 036	8	5 856
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	245	166		411
Location financière - Investissement brut	3 057	3 202	8	6 267
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	1 196	1 336	1	2 533
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	533	482	1	1 016
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location <i>(hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)</i>	2 524	2 720	7	5 251

5.3 - Opérations de location opérationnelle

en millions d'euros	12/2008	12/2007
Opérations de location opérationnelle	229	274
Immobilisations nettes et créances échues saines	214	262
Immobilisations nettes et créances échues douteuses et compromises	15	12
Dépréciation des opérations de location opérationnelle	(25)	(20)
Dépréciation des contrats douteux et compromis	(9)	(5)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(16)	(15)
TOTAL NET DES OPÉRATIONS DE LOCATION OPÉRATIONNELLE	204	254

Au 31 décembre 2008, le réseau de concessionnaires a perçu, en tant qu'apporteur d'affaires, une rémunération de 186 millions d'euros, contre 200 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Au titre de leur politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, les constructeurs participent à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe RCI Banque. Au 31 décembre 2008, cette participation s'élève à 277 millions d'euros, contre 245 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables

en millions d'euros	< 1 AN	DE 1 À 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL 12/2008
Location opérationnelle - Investissement brut	102	134		236
Valeur résiduelle non garantie	29	80		109
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location	73	54		127

en millions d'euros	< 1 AN	DE 1 À 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL 12/2007
Location opérationnelle - Investissement brut	143	153		296
Valeur résiduelle non garantie	63	80		143
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location	80	73		153

5.4 - Exposition maximale au risque de crédit et indication sur la qualité des créances jugées saines par RCI Banque

L'exposition consolidée maximale au risque de crédit s'établit à 25 904 millions d'euros au 31 décembre 2008. Cette exposition comprend principalement les encours nets de financement des ventes, débiteurs divers et produits dérivés actifs ainsi que les engagements de financement irrévocables présents au hors bilan consolidé de RCI Banque.

Montant des créances échues

en millions d'euros	12/2008	DONT NON DÉPRÉCIEES (1)	12/2007	DONT NON DÉPRÉCIEES (1)
Total des créances échues	775	95	729	112
Depuis 0 à 3 mois	183	77	146	62
Depuis 3 à 6 mois	111	14	160	50
Depuis 6 mois à 1 an	109	4	87	
Depuis plus de 1 an	372		336	

(1) Ne comprend que les créances de financement des ventes non dépréciées, soit totalement, soit partiellement sur une base individuelle.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de score) et d'un suivi par type de clientèle (Grand Public, Entreprises et Réseaux). À la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues et non dépréciées.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration de risques significative au sein de la clientèle du financement des ventes.

Le montant des garanties détenues sur les créances douteuses ou incidentées est de 715 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 409 millions d'euros au 31 décembre 2007.

5.5 - Valeurs résiduelles

Le montant total des risques sur valeurs résiduelles porté en propre par RCI Banque s'élève à 322 millions d'euros en 2008, contre 441 millions d'euros en 2007. Il est provisionné à hauteur de 21 millions d'euros en 2008, contre 18 millions d'euros en 2007.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 6 : Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité

en millions d'euros	GRAND PUBLIC	ENTREPRISES	RÉSEAUX	AUTRES	TOTAL 12/2008
Valeur brute	11 725	5 111	4 734	256	21 826
Créances saines	11 128	4 968	4 311	254	20 661
Créances douteuses	207	59	403	1	670
Créances compromises	390	84	20	1	495
Dépréciation sur base individuelle	(489)	(136)	(195)	(2)	(822)
Dépréciation créances saines	(61)	(30)	(67)		(158)
Dépréciation créances douteuses	(125)	(36)	(111)	(1)	(273)
Dépréciation créances compromises	(303)	(70)	(17)	(1)	(391)
Dépréciations collectives sectorielles	(17)	(11)	(59)		(87)
Dépréciation des créances	(9)	(6)	(55)		(70)
Risque pays	(8)	(5)	(4)		(17)
TOTAL DES VALEURS NETTES (*)	11 219	4 964	4 480	254	20 917
(*) Dont entreprises liées (hors participations reçues et rémunérations versées)		15	373	71	459

en millions d'euros	GRAND PUBLIC	ENTREPRISES	RÉSEAUX	AUTRES	TOTAL 12/2007
Valeur brute	12 795	5 434	5 776	309	24 314
Créances saines	12 308	5 303	5 347	306	23 264
Créances douteuses	215	55	419	2	691
Créances compromises	272	76	10	1	359
Dépréciation sur base individuelle	(383)	(118)	(173)	(3)	(677)
Dépréciation créances saines	(51)	(25)	(66)		(142)
Dépréciation créances douteuses	(127)	(26)	(100)	(2)	(255)
Dépréciation créances compromises	(205)	(67)	(7)	(1)	(280)
Dépréciations collectives sectorielles	(17)	(12)	(59)		(88)
Dépréciation des créances	(5)	(5)	(52)		(62)
Risque pays	(12)	(7)	(7)		(26)
TOTAL DES VALEURS NETTES (*)	12 395	5 304	5 544	306	23 549
(*) Dont entreprises liées (hors participations reçues et rémunérations versées)	5	25	790	119	939

L'information sectorielle est détaillée en note 1.

Hormis le Groupe Renault, le groupe RCI Banque n'a pas d'engagement de crédit sur des contreparties représentant un montant supérieur à 10 % de ses fonds propres.

La classification "Autres" regroupe les activités de refinancement et de holding.

La provision pour risque pays concerne exclusivement l'Argentine, le Brésil, la Roumanie et le Maroc.

Note 7 : Comptes de régularisation et actifs divers

en millions d'euros	12/2008	12/2007
Créances d'impôts et taxes fiscales	227	147
Créances d'impôts courants	36	25
Créances d'impôts différés	109	61
Créances fiscales hors impôts courants	82	61
Comptes de régularisation et actifs divers	242	478
Créances sociales	1	1
Autres débiteurs divers	125	226
Comptes de régularisation actifs	32	147
Valeurs reçues à l'encaissement	84	104
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS (*)	469	625
(*) Dont entreprises liées	71	68

Les actifs d'impôts différés sont analysés en note 30.

Note 8 : Participations dans les entreprises mises en équivalence

en millions d'euros	12/2008		12/2007	
	VALEUR BILAN DES SME	RÉSULTAT	VALEUR BILAN DES SME	RÉSULTAT
Nissan Renault Finance Mexico (Financement clientèle)	23	6	21	7
TOTAL DES PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE	23	6	21	7

Note 9 : Immobilisations corporelles et incorporelles

en millions d'euros	12/2008	12/2007
Valeur nette des immobilisations incorporelles	2	3
Valeur brute	35	38
Amortissements et provisions	(33)	(35)
Valeur nette des immobilisations corporelles	31	35
Valeur brute	109	110
Amortissements et provisions	(78)	(75)
TOTAL NET DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	33	38

Note 10 : Écarts d'acquisition

en millions d'euros	12/2008	12/2007
Allemagne	12	12
Royaume-Uni	32	42
Hongrie		5
Italie	9	9
Argentine	9	
TOTAL DES ÉCARTS D'ACQUISITION VENTILÉS PAR PAYS	62	68

Compte tenu de la dégradation de l'activité hongroise, le goodwill de ce pays a été intégralement déprécié.

Note 11 : Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre

11.1 - Ventilation des dettes par méthode d'évaluation

en millions d'euros	12/2008	12/2007
Dettes évaluées au coût amorti	17 904	20 545
Dettes envers les établissements de crédit	5 733	4 238
Dettes envers la clientèle	660	534
Dettes représentées par un titre	11 511	15 773
Dettes évaluées à la juste valeur	1 406	1 252
Dettes envers les établissements de crédit	21	20
Dettes représentées par un titre	1 385	1 232
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	19 310	21 797

11.2 - Dettes envers les établissements de crédit

en millions d'euros	12/2008	12/2007
Dettes à vue envers les établissements de crédit	120	206
Comptes ordinaires créditeurs	34	88
Emprunts au jour le jour	20	4
Autres sommes dues	66	114
Dettes à terme envers les établissements de crédit	5 634	4 052
Comptes et emprunts à terme	4 426	3 605
Valeurs données en pension ou vendues ferme	1 150	401
Dettes rattachées	58	46
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (*)	5 754	4 258
(*) Dont entreprises liées	96	269

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie" figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

La valeur comptable des créances apportées en garantie à la Société de financement de l'économie française (SFEF) par RCI Banque s'élève à 492 millions au 31 décembre 2008, en contrepartie d'un refinancement de 282 millions d'euros.

Par ailleurs, la valeur comptable du collatéral présenté à la Banque centrale (3G) s'élève au 31 décembre 2008 à 2 662 millions d'euros, soit 244 millions d'euros en créances privées et 2 418 millions d'euros en titres des véhicules de titrisations.

Le solde du financement accordé par la Banque de France en contrepartie des créances mobilisées s'élève à 1 150 millions d'euros, présenté dans le poste ci-dessus "Valeurs données en pension".

11.3 - Dettes envers la clientèle

en millions d'euros	12/2008	12/2007
Comptes créditeurs de la clientèle	647	522
Comptes ordinaires créditeurs	94	66
Comptes créditeurs à terme	553	456
Autres sommes dues à la clientèle et dettes rattachées	13	12
Autres sommes dues à la clientèle	11	10
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à vue	1	1
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à terme	1	1
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE (*)	660	534
(*) Dont entreprises liées ⁽¹⁾	582	483

(1) Les comptes créditeurs à terme tiennent compte de deux sûretés accordées par le constructeur Renault, totalisant 550 millions d'euros et protégeant RCI Banque contre le risque de défaillance du Groupe Renault Retail Groupe :

- une convention de gage espèces pour un montant de 100 millions d'euros (RCI Banque) ;
- un prêt sans recours pour un montant de 450 millions d'euros (Cogera).

11.4 - Dettes représentées par un titre

en millions d'euros	12/2008	12/2007
Titres du marché interbancaire⁽¹⁾	324	463
Titres du marché interbancaire	324	463
Titres de créances négociables⁽²⁾	3 305	5 146
Certificat de dépôts	2 426	3 739
Billets de trésorerie, papiers commerciaux et assimilés	241	951
BMTN et assimilés	623	440
Dettes rattachées sur titres de créances négociables	15	16
Autres dettes représentées par un titre⁽³⁾	3 493	3 533
Autres dettes représentées par un titre	3 483	3 522
Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre	10	11
Emprunts obligataires et assimilés	5 774	7 863
Emprunts obligataires	5 717	7 766
Dettes rattachées sur emprunts obligataires	57	97
TOTAL DES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	12 896	17 005

(1) Les titres interbancaires sont émis par CFI Renault Do Brasil.

(2) Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie, papiers commerciaux et les BMTN sont émis par RCI Banque et Diac.

(3) Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation française (Diac et Cogera), italienne (RCI Succursale) et allemande (RCI Banque Niederlassung et RCI Leasing GmbH).

11.5 - Ventilation de l'endettement par devises avant dérivés

en millions d'euros	12/2008				12/2007			
	EURO	EU (*)	AUTRES	TOTAL	EURO	EU (*)	AUTRES	TOTAL
Dettes sur les établissements de crédit	4 872	200	682	5 754	3 266	533	459	4 258
Dettes envers la clientèle	642		18	660	519		15	534
Titres du marché interbancaire			324	324			463	463
Titres de créances négociables	3 277		28	3 305	5 047	28	71	5 146
Autres dettes représentées par un titre	3 493			3 493	3 533			3 533
Emprunts obligataires	4 821	165	788	5 774	7 188	213	462	7 863
TOTAL DE L'ENDETTEMENT PAR DEVISE	17 105	365	1 840	19 310	19 553	774	1 470	21 797

(*) Devises de l'Union européenne hors euro

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

11.6 - Ventilation de l'endettement par taux avant dérivés

en millions d'euros	12/2008				12/2007			
	VARIABLE	FIXE	TOTAL	TIE (*)	VARIABLE	FIXE	TOTAL	TIE (*)
Dettes sur les établissements de crédit	2 283	3 471	5 754	4,01 %	1 348	2 910	4 258	5,06 %
Dettes envers la clientèle	593	67	660	2,82 %	488	46	534	4,58 %
Titres du marché interbancaire	95	229	324	N/A		463	463	N/A
Titres de créances négociables	869	2 436	3 305	4,31 %	1 812	3 334	5 146	4,59 %
Autres dettes représentées par un titre	3 289	204	3 493	4,19 %	3 338	195	3 533	4,58 %
Emprunts obligataires	4 266	1 508	5 774	3,39 %	5 981	1 882	7 863	4,68 %
TOTAL DE L'ENDETTEMENT PAR TAUX	11 395	7 915	19 310		12 967	8 830	21 797	

(*) Taux d'intérêt effectif moyen pondéré

11.7 - Ventilation des dettes par échéances

La ventilation des dettes par échéance est exposée en note 17.

Note 12 : Titrisation

en millions d'euros		TITRISATION - OPÉRATIONS PUBLIQUES			
ENTITÉS CÉDANTES	DIAC SA	COGERA SA	RCI BANQUE SUCCURSALE ITALIANA	RCI LEASING GMBH	RCI BANQUE NIEDERLASSUNG
Pays	France	France	Italie	Allemagne	Allemagne
Date de début	octobre 2006	janvier 2005	juillet 2007	novembre 2008	octobre 2007
Durée maximale des fonds	octobre 2020	janvier 2012	octobre 2023	avril 2023	octobre 2019
Véhicule d'émission	Cars Alliance Auto Loans France FCC	FCC Alliance DFP France	Alliance Auto Loans Italy SPV loi 130	Cars Alliance Auto Leases Germany FCT	Cars Alliance Auto Loans Germany FCC
Montant des créances cédées à l'origine	2 323 M€	1 372 M€	1 402 M€	941,7 M€	1 628 M€
Nature des créances cédées	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle	Contrats de leasing à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle
Créances cédées au 31/12/08	1 894 M€	1 370 M€	997,6 M€	956,9 M€	1 633 M€
Rehaussement de crédit au 31/12/08	Cash réserve pour 0,10 % soit 2,3 M€ Surcollatéralisation en créance de 4,5 %	Surcollatéralisation en créance de 4,5 %	Surcollatéralisation en créance de 1,75 %	Cash réserve pour 0,30 % soit 2,8 M€ Surcollatéralisation en créance de 25,8 %	Cash réserve pour 0,20 % soit 3,3 M€ Surcollatéralisation en créance de 5,5 %
Véhicule d'émission	Cars Alliance Auto Loans France FCC	Cars Alliance Funding PLC Irlande	Cars Alliance Funding PLC Irlande	Cars Alliance Auto Leases Germany FCT	Cars Alliance Auto Loans Germany FCC
Émissions publiques Moyen terme Encours au 31/12/08	Class A Notation : AAA 1 467,5 M€	Séries 2005-1 Class A Notation : AAA 814 M€	Séries 2007-1 Class A Notation : AAA 838,5 M€	Class A Notation : AAA 376,7 M€	Class A Notation : AAA
	Class B Notation : A 94,3 M€	Séries 2005-1 Class B Notation : A 36 M€	Séries 2007-1 Class B 35,5 M€	Class B Notation : A 48 M€	Class B Notation : A
Placements privés listés Court terme Titres émis au 31/12/08	Class R Notation : AAA 11,9 M€	Séries 2005-2 Class A Notation : AAA 50 M€		Class R Notation : AAA 297,8 M€	Class R Notation : AAA 1 443,7 M€

Le groupe RCI Banque a procédé à plusieurs opérations de titrisation (France, Italie et Allemagne) portant sur des créances sur le réseau de distribution ou sur des crédits à la clientèle finale, par l'intermédiaire de véhicules ad hoc.

Ces opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence la décomptabilisation des créances cédées, la totalité du risque étant conservée par le groupe. Le montant des créances de financement des ventes ainsi maintenues au bilan s'élève à 7 026 millions au 31 décembre 2008 (6 776 millions au 31 décembre 2007). Un passif de 3 493 millions a été comptabilisé en autres dettes représentées par un titre correspondant aux titres émis lors de ces opérations de titrisation. La différence entre le montant des créances cédées et le montant du passif cité précédemment correspond au rehaussement de crédit nécessaire à ces opérations ainsi qu'à la quote-part des titres conservés par RCI Banque, constituant une réserve de liquidité.

En application des règles de consolidation, les parts résiduelles et parts court terme éventuellement souscrites par RCI Banque sont éliminées dans les comptes consolidés.

Par ailleurs, afin de diversifier le refinancement et d'optimiser son coût, RCI Banque a lancé en juillet 2006 une opération de titrisation par conduit de 630 millions d'euros de créances en Allemagne, d'échéance janvier 2013. Cette émission étant privée, ses modalités ne sont pas détaillées dans le tableau ci-dessus.

L'ensemble des créances titrisées, y compris les intérêts courus non échus, a été maintenu à l'actif du bilan.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 13 : Comptes de régularisation et passifs divers

en millions d'euros	12/2008	12/2007
Dettes d'impôts et taxes fiscales	239	285
Dettes d'impôts courants	27	70
Dettes d'impôts différés	183	184
Dettes fiscales hors impôts courants	29	31
Comptes de régularisation et passifs divers	692	678
Dettes sociales	41	36
Autres créditeurs divers	467	475
Comptes de régularisation passif	136	167
Comptes d'encaissement	48	
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS (*)	931	963
(*) Dont entreprises liées	89	105

Les passifs d'impôts différés sont analysés en note 30.

Note 14 : Provisions

en millions d'euros	12/2007	DOTATIONS	REPRISES		AUTRES (*) VARIATIONS	12/2008
			UTILISÉES	NON UTILISÉES		
Provisions sur opérations bancaires	35	15	(5)	(9)	(2)	34
Provisions sur engagement par signature	6			(5)	(1)	
Provisions pour risques de litiges	7		(3)	(1)		3
Autres provisions	22	15	(2)	(3)	(1)	31
Provisions sur opérations non bancaires	85	22	(17)	(22)	(4)	64
Provisions pour engagements de retraite et ass.	28	3	(2)	(5)		24
Provisions pour restructurations	12	9	(8)	(3)		10
Provisions pour risques fiscaux et litiges	35	8	(3)	(12)	(1)	27
Autres provisions	10	2	(4)	(2)	(3)	3
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	120	37	(22)	(31)	(6)	98

(*) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre

Chacun des litiges connus dans lesquels RCI Banque ou des sociétés du groupe sont impliqués fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Les sociétés du groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Les provisions pour restructurations concernent principalement à fin 2008 l'Espagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Provisions pour engagements de retraite et assimilés

<i>en millions d'euros</i>	12/2008	12/2007
Montant de la provision sociétés françaises	20	20
Montant de la provision sociétés étrangères	4	8
TOTAL DE LA PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE	24	28

Principales hypothèses actuarielles retenues

<i>en millions d'euros</i>	12/2008	12/2007
Âge de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Évolution des salaires	3,70 %	4 %
Taux d'actualisation financière	5,30 %	5,38 %
Taux de départ	4,95 %	4,68 %

Variation des provisions pour engagements de retraite au cours de l'exercice

<i>en millions d'euros</i>	VALEUR ACTUARIELLE DES ENGAGEMENTS	VALEUR ACTUARIELLE DES FONDS INVESTIS	ENGAGEMENTS NETS DES FONDS INVESTIS	ÉCARTS ACTUARIELS NON COMPTABILISÉS	PROVISION AU BILAN
Solde au 31 décembre 2006	45	(14)	31	(2)	29
Charge nette de l'exercice 2007	4		4		4
Prestations et contributions payées	(2)	(1)	(3)		(3)
Écarts actuariels	2	(2)		2	2
Écarts de conversion	(1)	1			
Effet des restructurations et autres	(1)	(2)	(3)		(3)
Résultat attendu des fonds		(1)	(1)		(1)
Solde au 31 décembre 2007	47	(19)	28		28
Charge nette de l'exercice 2008	4		4		4
Prestations et contributions payées	(2)	(1)	(3)		(3)
Écarts actuariels	(2)	2			
Écarts de conversion	(2)	2			
Effet des restructurations et autres	(5)		(5)		(5)
Solde au 31 décembre 2008	40	(16)	24		24

Montants comptabilisés au compte de résultat au titre des engagements de retrait

<i>en millions d'euros</i>	12/2008	12/2007
Coût des services rendus	2	3
Coût de la désactualisation	2	1
CHARGES NETTES	4	4

Note 15 : Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie

en millions d'euros	12/2007	DOTATIONS	REPRISES		AUTRES (*) VARIATIONS	12/2008
			UTILISÉES	NON UTILISÉES		
Provisions sur opérations bancaires	767	524	(221)	(144)	(18)	908
Opérations avec la clientèle (sur base individuelle)	677	501	(220)	(120)	(17)	821
Opérations avec la clientèle (sur base collective)	88	23		(24)		87
Opérations sur titres	2		(1)		(1)	
Provisions sur opérations non bancaires	17	1	(3)	(7)	(2)	6
Provisions sur engagement par signature	6			(5)	(1)	
Autres couvertures d'un risque de contrepartie	11	1	(3)	(2)	(1)	6
TOTAL COUVERTURE DES RISQUES DE CONTREPARTIES	784	525	(224)	(151)	(20)	914

(*) Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre.

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 6.

Note 16 : Dettes subordonnées

en millions d'euros	12/2008	12/2007
Dettes évaluées au coût amorti	254	253
Emprunts subordonnés	250	250
Dettes rattachées sur emprunts subordonnés	4	3
Dettes évaluées à la juste valeur	8	19
Titres participatifs	8	19
TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES	262	272

L'émission publique de dettes subordonnées de 250 millions d'euros mise en place en 2005 a les caractéristiques suivantes :

- d'une durée de 10 ans (remboursement in fine le 07/04/2015) ;
- en devise Euro ;
- au taux d'intérêt Euribor 3 mois + 0,4.

La rémunération des titres participatifs émis en 1985 par Diac comprend une partie fixe égale au TAM (taux annuel monétaire) et une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du sous-groupe Diac de l'exercice par rapport à celui de l'exercice précédent.

Note 17 : Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir

<i>en millions d'euros</i>	< 3 MOIS	DE 3 À 12 MOIS	DE 1 À 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL 12/2008
Actifs financiers	6 472	6 357	9 181	114	22 124
Instruments dérivés	48	389	60	1	498
Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers	2		3	13	18
Prêts et créances sur les établissements de crédit	688	3			691
Prêts et créances sur la clientèle	5 712	5 900	9 001	100	20 713
Opérations de location opérationnelle	22	65	117		204
Passifs financiers	6 931	3 938	8 591	390	19 850
Instruments dérivés	51	137	90		278
Dettes envers les établissements de crédit	2 559	1 096	2 089	10	5 754
Dettes envers la clientèle	107	453		100	660
Dettes représentées par un titre	4 211	2 252	6 412	21	12 896
Dettes subordonnées	3			259	262

<i>en millions d'euros</i>	< 3 MOIS	DE 3 À 12 MOIS	DE 1 À 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL 12/2007
Actifs financiers	7 532	6 633	10 104	125	24 394
Instruments dérivés	63	68	45		176
Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers	14	4		22	40
Prêts et créances sur les établissements de crédit	621	6	2		629
Prêts et créances sur la clientèle	6 801	6 469	9 922	103	23 295
Opérations de location opérationnelle	33	86	135		254
Passifs financiers	8 608	4 155	9 158	304	22 225
Instruments dérivés	57	41	57	1	156
Dettes envers les établissements de crédit	2 326	717	1 202	13	4 258
Dettes envers la clientèle	80	454			534
Dettes représentées par un titre	6 142	2 943	7 899	21	17 005
Dettes subordonnées	3			269	272

Note 18 : Ventilation des flux futurs contractuels par échéance

<i>en millions d'euros</i>	< 3 MOIS	DE 3 À 12 MOIS	DE 1 À 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL 12/2008
Passifs financiers	7 081	4 114	8 946	414	20 555
Instruments dérivés	265	69	94		428
Dettes envers les établissements de crédit	2 510	1 089	2 086	10	5 695
Dettes envers la clientèle	105	453		100	658
Dettes représentées par un titre	4 063	2 251	6 412	21	12 747
Dettes subordonnées				261	261
Intérêts futurs à payer	138	252	354	22	766

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

<i>en millions d'euros</i>	< 3 MOIS	DE 3 À 12 MOIS	DE 1 À 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL 12/2007
Passifs financiers	8 649	4 429	9 582	355	23 015
Instruments dérivés	78	19	68		165
Dettes envers les établissements de crédit	2 284	714	1 200	13	4 211
Dettes envers la clientèle	78	454			532
Dettes représentées par un titre	6 015	2 940	7 899	21	16 875
Dettes subordonnées				265	265
Intérêts futurs à payer	194	302	415	56	967

La somme des flux futurs contractuels n'est pas égale aux valeurs bilantielles notamment en raison de la prise en compte des intérêts futurs contractuels et des coupons de swaps non actualisés.

Pour les dérivés passifs, les flux contractuels correspondent aux montants à décaisser.

Pour les autres passifs financiers non dérivés, les flux contractuels correspondent au remboursement du nominal et au paiement des intérêts.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre.

Note 19 : Juste valeur des actifs et passifs financiers (en application d'IAS 32)

<i>en millions d'euros</i>	12/2008			12/2007		
	VNC (*)	JV (*)	ECART (*)	VNC (*)	JV (*)	ECART (*)
Actifs financiers	22 124	21 949	(175)	24 394	24 292	(102)
Instruments dérivés	498	498		176	176	
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	18	18		40	40	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	691	691		629	629	
Prêts et créances sur la clientèle	20 713	20 538	(175)	23 295	23 193	(102)
Opérations de location opérationnelle	204	204		254	254	
Passifs financiers	19 850	19 622	228	22 225	22 189	36
Instruments dérivés	278	278		156	156	
Dettes envers les établissements de crédit	5 754	5 713	41	4 258	4 249	9
Dettes envers la clientèle	660	661	(1)	534	534	
Dettes représentées par un titre	12 896	12 703	193	17 005	16 972	33
Dettes subordonnées	262	267	(5)	272	278	(6)

(*) VNC : Valeur nette comptable - JV : Juste valeur - Écart : Gains ou pertes latents

Hypothèses et méthodes retenues :

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments. Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque exercice et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté est utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si RCI Banque ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont :

Actifs financiers

Les prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés à RCI Banque au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

Créances à la clientèle

Les créances de financement des ventes ont été estimées en actualisant les flux futurs au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007.

Les créances à la clientèle qui ont une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec la valeur nette comptable.

Passifs financiers

La juste valeur des passifs financiers a été déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés à RCI Banque au 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les flux prévisionnels sont donc actualisés selon une courbe de taux zéro-coupon, incluant le *spread* de RCI Banque.

Note 20 : Engagements donnés

en millions d'euros	12/2008	12/2007
Engagements de financement	3 080	2 586
Engagements en faveur de la clientèle	3 080	2 586
Engagements de garantie		1
Engagements d'ordre de la clientèle		1
Engagements sur titres	134	94
Autres titres à livrer	134	94
Autres engagements donnés	1	1
Valeurs affectées en garantie	1	1
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS (*)	3 215	2 682
(*) Dont entreprises liées	39	2

Note 21 : Engagements reçus

en millions d'euros	12/2008	12/2007
Engagements de financement	4 878	5 600
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 877	5 600
Engagements reçus de la clientèle	1	
Engagements de garantie	5 231	4 722
Engagements reçus d'établissements de crédit	173	274
Engagements reçus de la clientèle	2 074	1 959
Engagements de reprise reçus	2 984	2 489
Autres engagements reçus		20
Autres engagements reçus		20
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS (*)	10 109	10 342
(*) Dont entreprises liées	1 703	1 575

RCI Banque dispose au 31 décembre 2008 de 4 492 millions d'euros de lignes de sécurité confirmées non utilisées, d'une diversification importante de ses programmes d'émissions court et moyen termes et de 1 514 millions d'euros de titres de créances éligibles et mobilisables auprès de la Banque de France (après prise en compte des décotes, hors titres et créances mobilisées à la date de clôture).

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 22 : Exposition au risque de change

en millions d'euros	BILAN		HORS BILAN		POSITION NETTE			
	12/2008	POSITION LONGUE	POSITION COURTE	POSITION LONGUE	POSITION COURTE	TOTAL	DONT MONÉTAIRE	DONT STRUCTURELLE
Position en USD			(105)	105				
Position en GBP	938				(849)	89		89
Position en JPY			(704)	704				
Position en CHF	92				(88)	4	1	3
Position en CZK			(30)	48		18		18
Position en ARS	29					29		29
Position en BRL	94					94		94
Position en PLN	87				(32)	55		55
Position en HUF	7					7		7
Position en ROL	2					2	2	
Position en KRW	116					116		116
Position en MAD	11					11		11
Position en SKK	1					1		1
Position en DKK	16				(16)			
EXPOSITIONS TOTALES	1 393	(839)	857	(985)	426	3	423	

en millions d'euros	BILAN		HORS BILAN		POSITION NETTE			
	12/2007	POSITION LONGUE	POSITION COURTE	POSITION LONGUE	POSITION COURTE	TOTAL	DONT MONÉTAIRE	DONT STRUCTURELLE
Position en USD			(74)	74				
Position en GBP	1 272				(1 157)	115		115
Position en JPY			(223)	223				
Position en CHF	147				(144)	3	1	2
Position en CZK			(68)	75		7		7
Position en ARS	30					30		30
Position en BRL	18					18		18
Position en PLN	132				(85)	47		47
Position en HUF	7					7		7
Position en ROL	1					1	1	
Position en KRW	61					61		61
Position en MAD	11					11		11
Position en SKK	10				(9)	1		1
EXPOSITIONS TOTALES	1 689	(365)	372	(1 395)	301	2	299	

La position de change structurelle correspond à la valeur des titres de participations en devises détenus par RCI Banque.

La position de change monétaire consolidée s'est maintenue tout l'exercice en dessous de la limite imposée par le Groupe Renault de 11M€. Par conséquent, la sensibilité du résultat à une variation des taux de change n'est pas significative.

Note 23 : Intérêts et produits assimilés

en millions d'euros	12/2008	12/2007
Intérêts et produits assimilés	2 310	2 204
Opérations avec les établissements de crédit	55	24
Opérations avec la clientèle	1 528	1 469
Opérations de location financière	503	476
Opérations de location opérationnelle	66	95
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	148	132
Intérêts courus et échus des instruments financiers disponibles à la vente	10	8
Étalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	(209)	(212)
Opérations avec la clientèle	(160)	(159)
Opérations de location financière	(49)	(53)
TOTAL DES INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS (*)	2 101	1 992
(*) Dont entreprises liées	435	350

La titrisation des créances Diac, Cogera, de la succursale italienne, de RCI Banque Niederlassung et de RCI Leasing GmbH n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

Note 24 : Intérêts et charges assimilées

en millions d'euros	12/2008	12/2007
Opérations avec les établissements de crédit	(352)	(253)
Opérations avec la clientèle	(27)	(21)
Opérations de location financière		(1)
Opérations de location opérationnelle	(52)	(78)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(78)	(66)
Charges sur dettes représentées par un titre	(728)	(689)
Autres intérêts et charges assimilées	(5)	(4)
TOTAL DES INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES (*)	(1 242)	(1 112)
(*) Dont entreprises liées	(32)	(21)

Note 25 : Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

en millions d'euros	12/2008	12/2007
Gains et pertes nets sur opérations de change	(153)	2
Gains et pertes nets sur les instruments dérivés classés en opération de transaction	155	
Gains et pertes nets sur titres participatifs évalués à la juste valeur	6	
Inefficacité des couvertures de juste valeur : variation des instruments de couverture	201	(10)
Inefficacité des couvertures de juste valeur : variation des éléments couverts	(203)	9
TOTAL DES GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR	6	1

Jusqu'au 31 décembre 2007, l'effet de change portant à la fois sur les instruments dérivés et les actifs/passifs monétaires était présenté en net au poste "Gains et pertes nets sur opérations de change". À partir de 2008, ces effets sont présentés de manière distincte. À présentation comparable, les gains et pertes nets sur opérations de change au 31 décembre 2007 s'élevaient à - 105 millions d'euros et les gains et pertes nets sur les instruments dérivés classés en opération de transaction à + 107 millions d'euros, pour un total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur inchangé.

Note 26 : Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres

en millions d'euros	12/2008	12/2007
Actifs financiers disponibles à la vente	2	(1)
Dividendes	2	
Plus et moins-values de cession		(1)
Autres actifs financiers	1	
Variation des provisions pour dépréciation	1	
Écart d'acquisition	(5)	
Écart d'acquisition sur première consolidation		
Dépréciation des écarts d'acquisition	(5)	
TOTAL GAINS (PERTES) NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE ET AUTRES	(2)	(1)

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 27 : Produits (charges) nets des autres activités

en millions d'euros	12/2008	12/2007
Autres produits d'exploitation bancaire	499	499
Prestations accessoires aux contrats de financement	335	291
Produits des activités de services	78	116
Produits liés aux fins de contrats de location non douteux	54	63
<i>dont reprise de dépréciation des valeurs résiduelles</i>	8	13
Autres produits d'exploitation bancaire	32	29
<i>dont reprise de provisions pour risques bancaires</i>	5	12
Autres charges d'exploitation bancaire	(353)	(368)
Coûts des prestations accessoires aux contrats de financements	(162)	(180)
Coûts des activités de services	(45)	(43)
Charges liées aux fins de contrats de location non douteux	(70)	(67)
<i>dont dotation de dépréciation des valeurs résiduelles</i>	(18)	(8)
Coûts de distribution non assimilables à des intérêts	(54)	(58)
Autres charges d'exploitation bancaire	(22)	(20)
<i>dont dotation aux provisions pour risques bancaires</i>	(11)	(5)
Autres produits et charges d'exploitation non bancaire	6	(2)
Autres produits d'exploitation non bancaire	19	12
Autres charges d'exploitation non bancaire	(13)	(14)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITÉS (*)	152	129
<i>(*) Dont entreprises liées</i>		(2)

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

Note 28 : Charges générales d'exploitation et des effectifs

en millions d'euros	12/2008	12/2007
Frais de personnel	(212)	(219)
Rémunération du personnel	(151)	(147)
Charges de retraites et assimilées	(9)	(12)
Autres charges sociales	(42)	(47)
Autres charges de personnel	(10)	(13)
Autres frais administratifs	(144)	(193)
Impôts et taxes hors IS	(2)	(23)
Loyers	(13)	(14)
Autres frais administratifs	(129)	(156)
TOTAL DES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION (*)	(356)	(412)
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	1	4
en millions d'euros	12/2008	12/2007
Effectif moyen en nombre		
Financements et services en France	1 373	1 373
Financements et services à l'étranger	1 789	1 704
TOTAL DES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION (*)	3 162	3 077

Les autres charges de personnel comprennent les flux relatifs aux provisions pour restructuration et pour risques liés au personnel.

Note 29 : Coût du risque par catégorie de clientèle

en millions d'euros	12/2008	12/2007
Coût du risque sur financement Grand Public	(139)	(90)
Dotations pour dépréciation	(348)	(121)
Reprises de dépréciation	234	95
Pertes sur créances irrécouvrables	(35)	(74)
Récupérations sur créances amorties	10	10
Coût du risque sur financement Entreprises	(42)	(28)
Dotations pour dépréciation	(53)	(58)
Reprises de dépréciation	37	62
Pertes sur créances irrécouvrables	(28)	(37)
Récupérations sur créances amorties	2	5
Coût du risque sur financement Réseaux	(34)	(29)
Dotations pour dépréciation	(86)	(100)
Reprises de dépréciation	56	78
Pertes sur créances irrécouvrables	(4)	(7)
Coût du risque sur autres activités	18	(8)
Variation de la provision pour risques pays	9	(8)
Variation des dépréciations des autres créances	10	(1)
Autres corrections de valeurs	(1)	1
TOTAL DU COÛT DU RISQUE	(197)	(155)

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances amorties. En 2008, la hausse du coût du risque global est essentiellement due à la dégradation de la conjoncture espagnole.

Note 30 : Impôts sur les bénéfices

en millions d'euros	12/2008	12/2007
Impôts exigibles	(144)	(155)
Impôts courants sur les bénéfices	(144)	(155)
Impôts différés	(13)	17
Impôts différés	(14)	26
Variation de la dépréciation des impôts différés actifs	1	(9)
TOTAL DE LA CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(157)	(138)

La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Ventilation du solde net bilantiel des impôts différés

en millions d'euros	12/2008	12/2007
ID sur dépréciations	65	56
ID sur provisions et autres charges déductibles lors de leur paiement	31	39
ID sur déficits reportables	7	9
ID sur autres actifs et passifs	23	(40)
ID sur opérations de location	(192)	(168)
ID sur immobilisations		(9)
Provisions sur impôts différés actif	(8)	(8)
TOTAL DES IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS AU BILAN	(74)	(121)

La variation des impôts différés sur autres actifs et passifs en 2008 résulte de l'inversion du sens de la réserve de couverture de flux futurs.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Rapprochement entre la charge réelle d'impôts comptabilisée et la charge théorique

	12/2008	12/2007
Taux d'impôt sur les bénéficiaires en vigueur en France	34,43 %	34,43 %
Différentiel de taux d'imposition des entités françaises	0,65 %	0,75 %
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	- 0,95 %	- 1,09 %
Variation des provisions sur impôts différés actifs et pertes sur déficits fiscaux	- 0,15 %	1,93 %
Effets des écarts de 1 ^{re} consolidation	- 0,13 %	- 0,01 %
Effet des entreprises associées mises en équivalence	- 0,43 %	- 0,55 %
Autres impacts	- 0,82 %	- 5,40 %
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	32,60 %	30,06 %

Le taux effectif d'impôt du groupe s'établit à 32,60 % en 2008, contre 30,06 % l'année précédente. Le taux d'impôt 2007 était exceptionnellement bas en raison de la réception d'un crédit d'impôt italien de 17 millions d'euros.

Impôts courants et différés constatés en variation des capitaux propres

en millions d'euros	VARIATION 2008 DES CAPITAUX PROPRES			VARIATION 2007 DES CAPITAUX PROPRES		
	AVANT IS	IS	NET	AVANT IS	IS	NET
Écarts actuariels sur engagements de retraite				(1)		(1)
Opérations de couverture de flux de trésorerie	(191)	66	(125)	(28)	10	(18)

6. LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES ET DES SUCCURSALES À L'ÉTRANGER

	PAYS	PARTICIPATION DIRECTE DE RCI BANQUE %	PARTICIPATION INDIRECTE DE RCI BANQUE		POURCENTAGE D'INTÉRÊT	
			%	détenue par	2008	2007
SOCIÉTÉ-MÈRE : RCI Banque S.A.						
SUCCURSALES DE RCI BANQUE :						
Financement des ventes à l'étranger						
RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Allemagne					
RCI Banque Sucursal Argentina	Argentine					
RCI Banque S.A. Sucursal España**	Espagne					
RCI Banque Sucursal Portugal	Portugal					
RCI Banque S.A. Bančna Podružnica Ljubljana**	Slovénie					
RCI Banque Succursale Italiana	Italie					
Renault Finance Nordic bank FILL	Suède					
till RCI Banque S.A. Frankrike*						
SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT						
Holdings et refinancement						
Renault Acceptance Ltd	Gde-Bretagne	100		100	100	100
Financement des ventes en France						
Diac S.A.	France	100			100	100
Cogera S.A.	France	-	94,81	Diac S.A.	94,81	94,81
Diac Location S.A.	France	-	100	Diac S.A.	100	100
Sogesma S.A.R.L.	France	-	100	Diac S.A.	100	100
Sociétés de services en France						
Sigma Services S.A.	France	-	100	Diac S.A.	100	100
Financement des ventes à l'étranger						
RCI Leasing GmbH	Allemagne	100	100	RCI Banque Niederlassung	100	100
Rombo Compania Financiera S.A.	Argentine	60			60	60
RCI Bank A.G.	Autriche	100			100	100
RCI Financial Services S.A.	Belgique	100			100	100
Renault AutoFin S.A.	Belgique	100			100	100
Administradora de Consorcio Renault do Brasil S/C Ltda	Brésil	99,92	-		99,92	99,92
Companhia de Arrendamento Mercantil Renault do Brasil	Brésil	60,12			60,12	60,12
Companhia de Crédito, Financiamento e Investimento Renault do Brasil	Brésil	60,07			60,07	60,09
RCI Financial Services Korea co Ltd	Corée	100			100	100
Overlease S.A.	Espagne	100			100	100
RFS ltd	Gde-Bretagne		100	Renault Acceptance Ltd	100	100
RCI Financial Services Ltd	Gde-Bretagne	100			100	100
RCI Zrt Hongrie	Hongrie	100			100	100
RCI Financial Services B.V.	Pays-Bas	100			100	100
Renault Credit Polska Sp. zoo.	Pologne	100			100	100
RCI Bank Polska	Pologne	100			100	100

* Entités entrées dans le périmètre en 2008

** Entités entrées dans le périmètre en 2007

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

	PAYS	PARTICIPATION DIRECTE DE RCI	PARTICIPATION INDIRECTE DE RCI BANQUE		POURCENTAGE D'INTÉRÊT	
			%	Détenue par	2008	2007
RCI GEST IFIC AS	Portugal	100			100	100
RCI Finance Maroc*	Maroc	100			100	
RCI Broker de Asigurare S.r.l.	Roumanie		100	RCI Finantare Romania S.R.L.	100	100
RCI Finantare Romania S.R.L.	Roumanie	100			100	100
RCI Leasing Romania IFN S.A.	Roumanie	100			100	100
RCI Finance S.A.	Suisse	100			100	100
RCI Finance SK S.r.o.**	Slovaquie	100			100	100
RCI Finance C.Z. S.r.o.	R. tchèque	100			100	100
Sociétés de services à l'étranger						
RCI Versicherungs Service GmbH	Allemagne	100			100	100
Corretora de Seguros Renault do Brasil S.A.	Brésil	1	99	Consortio Renault do Brasil Ltda	100	100
Courtage S.A.*	Argentine	95			100	
RCI Gest Seguros-Corretores L.D.A.	Portugal	-	100	RCI GEST IFIC SA	100	100
Autres						
SPV Alliance Auto Loans - Italy	Italie		(cf. note 12)	RCI Banque Succursale Italiana		
FCC Cars Alliance Auto Loans Germany	Allemagne		(cf. note 12)	RCI Banque Niederlassung		
FCT Cars Alliance Auto Leases Germany	Allemagne		(cf. note 12)	RCI Leasing GmbH		
SPV DFP RHOMBUS SA	Allemagne		(cf. note 12)	RCI Banque Niederlassung		
FCC Alliance Auto Loans - France	France		(cf. note 12)	Diac S.A.		
FCC Alliance DPF France	France		(cf. note 12)	Cogera S.A.		
SOCIÉTÉS INTÉGRÉES PROPORTIONNELLEMENT						
Financement des ventes à l'étranger						
Renault Crédit Car	Belgique		50,10	Renault AutoFin S.A.	50,10	50,10
Overlease S.r.l.	Italie	49			49	49
Renault leasing C.Z. S.r.o.	R. tchèque	50			50	50
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE						
Nissan Renault Finance Mexico S.A de C.V.	Mexique	15			15	15

* Entités entrées dans le périmètre en 2008

** Entités entrées dans le périmètre en 2007

ANNEXE 1 : ACTIVITÉ DU GROUPE

<i>en millions d'euros</i>	ANNÉE	ENCOURS NETS À FIN (M€)	DONT ENCOURS NETS RÉSEAUX À FIN (M€)
Europe occidentale	2008	18 854	4 088
	2007	21 623	5 127
dont Allemagne	2008	4 024	866
	2007	4 442	869
dont Espagne	2008	2 848	499
	2007	3 738	690
dont France	2008	7 597	1 602
	2007	8 009	2 135
dont Royaume-Uni	2008	1 314	172
	2007	2 062	418
dont Italie	2008	1 508	361
	2007	1 757	365
Brésil	2008	483	161
	2007	533	176
Corée du Sud	2008	457	0
	2007	334	0
Reste du monde*	2008	869	231
	2007	753	241
TOTAL RCI BANQUE	2008	20 663	4 480
	2007	23 243	5 544

* Reste du monde : Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Hongrie, Roumanie, Maroc, Argentine et Mexique.

ANNEXE 2 : LES RISQUES FINANCIERS

Les opérations sur instruments financiers réalisées par le holding RCI Banque sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe RCI Banque.

RCI Banque poursuit ses objectifs à travers deux stratégies principales :

- elle émet sous son nom les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale des filiales consolidées du groupe (émission de ressources interbancaires, titres de créances et obligataires, titrisation, négociation de lignes de crédit confirmées) et procède aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe ;
- elle gère et minimise l'exposition aux risques financiers liés à l'activité Clientèle des filiales de financement des ventes, par l'utilisation des swaps de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Le périmètre de la politique financière s'étend à l'ensemble des filiales financières du groupe RCI Banque, y compris les filiales dont le refinancement n'est pas centralisé. Le refinancement des filiales situées dans un pays dont la notation est inférieure à A (notation S&P sur le risque de transfert et convertibilité) est réalisé localement afin d'éviter tout risque "transfrontière". Ces filiales sont également soumises aux mêmes exigences de suivi des risques financiers que les autres filiales du groupe : respect des limites de risque de taux, suivi du risque de liquidité, gestion prudente du risque de change, limitation du risque de contrepartie et suivi spécifique par le biais d'un comité financier dédié et d'un *reporting ad hoc*.

L'activité de négociation pour compte propre n'est pas exercée.

L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe RCI Banque, selon des normes validées par l'actionnaire Renault. La gestion des risques de marché et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe RCI Banque, par la direction financière de RCI Banque pour le risque global de taux, de liquidité et de change. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement réactualisé.

Une liste des produits autorisés, validée par le comité financier de RCI Banque, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisées au titre de la gestion des risques de marché.

LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX DE TAUX D'INTÉRÊT, DE CHANGE, DE CONTREPARTIE ET DE LIQUIDITÉ

Risque de taux (audité)

Dans le cas de RCI Banque, le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation des taux sur la marge brute financière future.

L'objectif du groupe RCI Banque est de limiter au maximum ce risque afin de protéger sa marge commerciale.

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale.

Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le comité financier, déclinaison individuelle d'une partie de la limite accordée par Renault au groupe RCI Banque.

- Limite des filiales de refinancement : 11 M€
- Limite des filiales commerciales : 9 M€
- Total de la limite de sensibilité en M€ accordé par Renault à RCI Banque : 20 M€

La sensibilité ainsi définie consiste à mesurer à un instant "t" l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité.

La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant "t".

Le scénario privilégié par le groupe RCI Banque est un calcul de sensibilité à une hausse uniforme de 100 bps des taux d'intérêts sur l'ensemble des maturités. Le calcul est basé sur des gaps actif et passif moyens mensuels.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipé...), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (fonds propres...).

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (filiales de refinancement, filiales commerciales françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé groupe RCI Banque. Le suivi est réalisé par le département du contrôle interne et des risques financiers pour l'ensemble du groupe. La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour et des directives de couverture

immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose. Le résultat des contrôles fait l'objet d'un *reporting* mensuel au comité financier qui en vérifie la conformité avec les notes de procédure en vigueur.

En 2008, la sensibilité globale au risque de taux du groupe RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite des 20 M€ fixée par le Groupe. Au 31 décembre 2008, elle est de 5,510 M€, contre 1,230 M€ au 31 décembre 2007.

L'analyse du risque structurel de taux fait ressortir les points suivants :

■ Filiales de financement de ventes

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois. Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macrocouverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des *swaps* de taux d'intérêt de macrocouverture.

■ Filiale de refinancement

L'activité principale de RCI Banque Holding est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du groupe.

Les encours des filiales de financement des ventes sont adossés à des ressources à taux variable principalement.

Grâce à des opérations de macrocouverture réalisées sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt, la sensibilité du *holding* de refinancement s'est maintenue sous la limite de 11 M€.

Ces *swaps* ainsi que les titres disponibles à la vente sont valorisés en juste valeur par les réserves conformément aux normes IFRS.

Une variation uniforme de la courbe des taux de 1 % appliquée à la valorisation de ces instruments aurait un impact sur les réserves consolidées reportées au 31 décembre 2008 de + 53 M€.

Ces données sont calculées sur la base de scénarios simplifiés, en partant de l'hypothèse que toutes les positions courent jusqu'à leur maturité et que le management ne les réajuste pas pour tenir compte des nouvelles conditions de marché. La sensibilité des réserves à une variation des taux d'intérêts exposée ci-dessus ne saurait aucunement être représentative d'un impact sur les résultats futurs.

Des tests d'efficacité sont réalisés mensuellement afin de s'assurer de l'efficacité de la couverture des *swaps* ainsi mis en place.

Risque de liquidité (audité)

RCI Banque se doit de disposer à tout moment, et particulièrement en période difficile, de ressources financières suffisantes pour assurer le développement de son activité. À cette fin, RCI Banque s'impose des normes internes strictes.

Deux indicateurs sont suivis mensuellement en comité financier :

■ Le nombre de jours de liquidité

Un "stress scénario" permet de calculer le nombre de jours pendant lequel le groupe RCI Banque peut, sans aucun recours supplémentaire au marché, disposer d'un montant de liquidités suffisant à la couverture de son activité passée et prévisionnelle.

Ce chiffre est donné par le calcul d'impasses de liquidité tenant compte, d'une part, des ressources émises, des accords bancaires confirmés non utilisés, du potentiel éligible aux opérations de politique monétaire du Système européen de banques centrales (SEBC) et de la position de trésorerie et, d'autre part, des actifs commerciaux et financiers existants et des prévisions d'activité.

■ La réserve de liquidité

Cet indicateur est calculé comme la différence entre les sécurités disponibles (accords bancaires confirmés non utilisés, mobilisable en Banque centrale et cash) et l'encours de papiers commerciaux. Il reflète la capacité de RCI Banque à lever de nouvelles ressources, que ce soit sur les marchés des certificats de dépôts et papiers commerciaux, sous forme de mobilisation en Banque centrale, ou par utilisation des lignes de financements confirmées.

- Pour atteindre ses objectifs, RCI Banque dispose au 31 décembre 2008 de 4 492 millions d'euros de lignes bancaires confirmées non utilisées, d'une diversification importante de ses programmes d'émissions court et moyen termes et de 1 514 millions d'euros de titres de créances éligibles et mobilisables auprès de la Banque de France (montant après application des décotes et hors créances mobilisées à la date de clôture).

- Afin de diversifier ses utilisations bancaires et de limiter le total des ressources obtenues auprès d'une même contrepartie, la salle des marchés a développé des relations avec un nombre important de banques et d'intermédiaires, tant en France qu'à l'étranger.
- La diversification des ressources s'est également traduite en 2008 par une nouvelle opération de titrisation. La titrisation Allegro, réalisée au mois de novembre 2008, a porté sur les encours *leasing* de la filiale allemande pour un montant de 957 millions d'euros et génère, après prise en compte des décotes, 577 millions d'euros de collatéral mobilisable.

Le risque de change

- Très faible historiquement, la position de change de RCI Banque Holding, centrale de refinancement, s'est maintenue en dessous de 3 M€ tout au long de l'année. Au 31 décembre 2008, la position de change consolidée du groupe RCI Banque atteint 6,4 M€.
- Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion du refinancement : la salle des marchés assure, à cet égard, la couverture systématique de la totalité des flux concernés. Les filiales de financement des ventes ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées. Par exception, une limite de 2,5 M€ a été allouée à la Roumanie, 1 M€ à la Hongrie et 0,1 M€ à la Corée du Sud, filiales où les activités de financement des ventes et le refinancement associé sont multidevises. Une limite de 3 M€ a également été allouée à la Russie, dont la devise patrimoniale est le rouble et dont les excédents de trésorerie ont été placés en euros. En conséquence, la limite RCI Banque a été portée à 11 M€ par l'actionnaire Renault en 2008.
- Des positions résiduelles et temporaires en devises, liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises, peuvent toutefois subsister. Ces positions éventuelles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture.
- Toute autre opération de change, notamment au titre de l'anticipation de la couverture des dividendes prévisionnels, ne peut être initiée que sur décision du directeur financier.

Le risque de contrepartie

- La gestion du risque de contrepartie est assurée par un dispositif de limites définies au niveau consolidé du Groupe Renault et suivies quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au comité financier de RCI Banque et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault. La surveillance des contreparties autorisées a été renforcée en 2008.
- Le groupe RCI Banque étant structurellement emprunteur, le risque de contrepartie provient essentiellement des opérations de couverture réalisées à l'aide d'instruments dérivés.
- Les contreparties sur opérations de marché sont choisies parmi les intervenants bancaires des marchés français et internationaux, ainsi que les limites attribuées en fonction d'un système de notation interne en vigueur pour l'ensemble du Groupe Renault.
- Les excédents de liquidité temporaires sont placés exclusivement en dépôts bancaires à très court terme. Les engagements sur les produits dérivés sont pondérés par des coefficients plus conservateurs que ceux recommandés par la réglementation. Le risque de règlement/livraison sur opérations de change fait l'objet d'un suivi et de limites spécifiques.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

A) Présentation générale

Dénomination et siège social

Dénomination commerciale : RCI Banque. L'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2001 a décidé le changement de dénomination sociale de Renault Crédit International S.A. Banque en RCI Banque S.A.

Nationalité : française

Siège social : 14, avenue du Pavé-Neuf
93168 Noisy-le-Grand Cedex
Tél. : +33 1 49 32 80 00

Forme juridique

Société anonyme enregistrée au tribunal de commerce de Paris le 4 juin 1974, suivant acte notarié du 9 avril 1974 et approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 1975.

Législation

La société est régie par les dispositions du code de commerce. Le 7 mars 1991, RCI Banque a reçu l'agrément de la Banque de France pour réaliser les modifications statutaires nécessaires à sa transformation en banque. Depuis cette date, RCI Banque est soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires s'appliquant aux établissements de crédit, et en particulier à la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984, dont les dispositions ont été reprises dans le code monétaire et financier.

Date de constitution et durée

La société a été créée le 9 avril 1974, avec un début d'exploitation le 21 août 1974, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, soit jusqu'en août 2073.

Objet social

La société anonyme RCI Banque a pour objet principal, tant en France qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers :

- les opérations de crédit ou de banque, sous toutes leurs formes, destinées ou non au financement de l'acquisition de biens, et en particulier les opérations de crédit permanent ainsi que l'émission ou la gestion de moyens de paiement liés à ces opérations ;

- l'étude de tous projets relatifs à la création, à l'extension et à la transformation d'entreprises industrielles, commerciales, financières et de services ;
- toutes études complètes ou partielles, toutes activités de conseil et de négociations dans les domaines économique, financier, commercial et de gestion ;
- toutes recherches de conception et d'amélioration de systèmes de gestion, d'organisation et de financement ;
- la réalisation des projets issus des études sus-énoncées ou la contribution à leur réalisation par tous moyens appropriés, y compris par prise de participation ou d'intérêts dans toutes entreprises existantes ou à créer ;
- le financement des entreprises, en particulier sous forme de participation à leur capital, de souscription à des emprunts, au moyen de ressources provenant des fonds propres de la société ou des emprunts contractés par elle ;
- la prestation de services d'investissement au sens de la loi de modernisation des activités financières n° 96-597 du 2 juillet 1996 ;
- la gestion du portefeuille de valeurs mobilières résultant de cette activité, et notamment la réalisation de toutes opérations d'achat, de vente, d'échange de souscription, d'apport de toutes valeurs mobilières ;
- l'intermédiation en assurances, au sens de la loi française du 15 décembre 2005, de transposition de la directive européenne du 9 décembre 2002, toute activité de mandataire, de commissionnaire ou de courtier ;
- d'une manière générale, la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes et pouvant être utiles à l'objet social ou en faciliter la réalisation et le développement.

Registre et numéro d'identification

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° 306 523 358 (code APE 6419Z), Siret : 306 523 358 00068.

Lieu de consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à l'émetteur peuvent être consultés au siège social de la société.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

B) Dispositions particulières des statuts

Répartition statutaire des bénéfices

Le bénéfice est constitué par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, ainsi que de tous amortissements et provisions. Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait d'abord un prélèvement de 5 % au moins pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours dans le cas où, pour une cause quelconque, cette réserve est descendue au-dessous de ce dixième. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures, du prélèvement prévu à l'alinéa précédent et de tous autres prélèvements institués par les dispositions légales en vigueur, et augmenté des reports bénéficiaires. Sur ce bénéfice, l'assemblée générale ordinaire peut prélever des dividendes. Ces dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice. Sur l'excédent disponible, l'assemblée générale ordinaire peut effectuer le prélèvement de toutes les sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

Assemblées (articles 27 à 33 des statuts)

Nature des assemblées générales

Les actionnaires se réunissent chaque année en assemblée générale ordinaire dans les cinq mois de la clôture de l'exercice.

Des assemblées générales qualifiées d'ordinaires réunies extraordinairement ou d'extraordinaires lorsqu'elles se rapportent à une modification quelconque à introduire dans les statuts, sauf exception prévue par la loi, peuvent également être tenues. L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires même absents, incapables ou dissidents. Pour le calcul du quorum des différentes assemblées, il n'est pas tenu compte des actions détenues par la société. Deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniciens et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers, peuvent assister aux assemblées générales.

Le conseil d'administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales.

Convocations

Le conseil d'administration convoque les actionnaires en assemblées générales en indiquant dans la convocation le jour, l'heure et le lieu de la réunion. À défaut, elle peut être également convoquée :

1. par les commissaires aux comptes ;
2. par un mandataire, désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé, à la demande, soit de tout intéressé, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins 5 % du capital social ;
3. par les liquidateurs.

Quorum - Majorité

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuent dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales ; elles exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Composition des assemblées

Dans les assemblées générales, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut faire partie de l'assemblée et prendre part aux délibérations et aux votes.

Les titulaires d'actions nominatives, ayant demandé leur inscription sur les registres de la société depuis au moins cinq jours avant l'assemblée, sont admis sur simple justification de leur identité.

Les actionnaires peuvent se faire représenter par un autre actionnaire ou par leur conjoint.

Les pouvoirs établis conformément à la loi doivent être déposés au siège social cinq jours au moins avant la réunion. Dans les assemblées générales extraordinaires, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, peut faire partie de l'assemblée, prendre part aux délibérations et aux votes.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

À compter de la convocation de l'assemblée, un formulaire de vote par correspondance et ses annexes sont remis ou adressés, aux frais de la société, à tout actionnaire qui en ferait la demande par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La société doit faire droit à toute demande déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de réunion. Le formulaire de vote par correspondance doit comporter certaines indications fixées par les articles 131-2 et suivants du décret du 23 mars 1967.

Il doit informer l'actionnaire de manière très apparente que toute abstention exprimée dans le formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution. Le formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration. Dans ce cas, ce sont les dispositions de l'article 131-4 du décret du 23 mars 1967 qui sont applicables.

Sont annexés au formulaire de vote par correspondance les documents prévus à l'article 131-2 du décret susvisé. Le formulaire de vote par correspondance adressé à la société pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Les formulaires de vote par correspondance doivent être reçus par la société trois jours avant la réunion. En cas de retour de la formule de procuration et du formulaire de vote par correspondance, la formule de procuration est prise en considération sous réserve des votes exprimés dans le formulaire de vote par correspondance.

Bureau - Feuille de présence

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à défaut, par le vice-président, s'il en a été nommé un, ou par un administrateur désigné par le conseil. Au cas où l'assemblée serait convoquée par les commissaires aux comptes ou par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, c'est un de ceux-ci qui présidera l'assemblée.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux plus forts porteurs d'actions, tant en leur nom personnel que comme mandataires ou, sur leur refus, par ceux qui viennent après, jusqu'à acceptation. Le bureau ainsi constitué désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des membres de l'assemblée.

Il est tenu une feuille de présence aux assemblées d'actionnaires, qui contient toutes les mentions exigées par les textes réglementaires.

Le bureau de l'assemblée peut annexer à la feuille de présence la procuration ou le formulaire de vote par correspondance portant les nom, prénom usuel et domicile de chaque actionnaire mandant ou votant par correspondance, le nombre d'actions dont il est titulaire et le nombre de voix attaché à ces actions. Dans ce cas, le bureau de l'assemblée indique le nombre des pouvoirs et des

formulaires de vote par correspondance annexés à ladite feuille ainsi que le nombre des actions et des droits de vote correspondant aux procurations et aux formulaires. Les pouvoirs et les formulaires de vote par correspondance devront être communiqués en même temps et dans les mêmes conditions que la feuille de présence.

La feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les fonctions du bureau se rapportent exclusivement à la tenue de l'assemblée et à son fonctionnement régulier ; les décisions du bureau ne sont jamais que provisoires et restent toujours soumises à un vote de l'assemblée elle-même, vote que tout intéressé peut provoquer.

Ordre du jour

L'ordre du jour est arrêté par le conseil d'administration ou par la personne qui effectue la convocation de l'assemblée ; toutefois, un ou plusieurs actionnaires peuvent, dans les conditions prévues par la loi, requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolution ne concernant pas la présentation de candidats au conseil d'administration.

Procès-verbaux

Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial, coté et paraphé, et signé par les membres composant le bureau. Ils peuvent être établis sur des feuilles mobiles numérotées sans discontinuité et paraphées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont valablement certifiés, soit par le président du conseil d'administration ou un administrateur exerçant les fonctions de directeur général, soit par le secrétaire de l'assemblée.

Ils sont valables à l'égard des tiers sous la seule condition de la validité des dites signatures.

RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

A) Présentation générale

Capital social

Le capital social, qui était à l'origine de 2 000 000 de francs, a fait l'objet d'opérations ultérieures d'augmentation et de conversion en euros, en conséquence desquelles il se trouve fixé à la somme de 100 000 000 d'euros depuis le 22 novembre 2000. Il est divisé en 1 000 000 d'actions, de 100 euros chacune, entièrement libérées.

Autorisations d'augmentation de capital social

Sans objet.

Titres non représentatifs du capital

Sans objet.

Obligations convertibles et autres titres donnant accès au capital

en milliers d'euros	2008	2007	2006	2005	2004
Capital	100	100	100	100	100

- Augmentation du capital à 100 000 000 d'euros : conseil d'administration du 22 novembre 2000.
- Changement de dénomination en RCI Banque : assemblée générale du 13 novembre 2001.

B) Répartition actuelle du capital et des droits de vote

Actionnariat

Au 31 décembre 2008, la totalité des actions était détenue par Renault s.a.s.

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Le 20 juin 2003, l'actionnaire principal, Compagnie Financière Renault, a fait l'objet d'une fusion-absorption par Renault s.a.s.

Personne physique ou morale exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur RCI Banque

Renault s.a.s. détient 100 % du capital de RCI Banque.

Organigramme - Place de l'émetteur dans un groupe

Le Groupe Renault est composé de deux branches distinctes :

- la branche automobile ;
- la branche financement des ventes constituée par le groupe RCI Banque. Grâce à son statut bancaire, à son accès indépendant aux marchés financiers et à son intégration au marketing du constructeur, RCI Banque assure une offre compétitive de produits de financement automobile et de services liés aux réseaux de distribution des marques du Groupe Renault dans le monde et de Nissan en Europe.

L'organigramme du groupe RCI Banque est décrit dans le rabat de couverture de ce document.

C) Marchés des titres de l'émetteur

Les titres de capital ne sont cotés dans aucune Bourse.

Cotation des titres

Les emprunts cotés du groupe RCI Banque sont listés aux Bourses de Luxembourg et Paris.

RISQUE JURIDIQUE

Sur les douze derniers mois, RCI Banque n'a fait l'objet d'aucune instance, ni d'aucune procédure d'ordre gouvernemental, judiciaire ou d'arbitrage ; RCI Banque n'a connaissance, depuis la date de ses états financiers vérifiés et publiés, au jour des présentes, d'aucun risque ou de projet d'instance ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou aurait eu un effet significatif sur sa situation financière ou sur sa rentabilité, ou sur celle de son groupe.

CONSEIL D'ADMINISTRATION-ORGANES DE DIRECTION

Conseil d'administration, en décembre 2008

PRÉNOM ET NOM DES ADMINISTRATEURS	DÉBUT	FIN	NOMBRE DE TITRES	% DU CAPITAL
Philippe GAMBA	30/05/2006	Mai 2012	1	
Patrice CABRIER	30/05/2006	Mai 2012	1	
Jean-Pierre FRAMEZELLE	30/05/2006	Mai 2012	1	
Patrick BLAIN	30/05/2006	Mai 2012	1	0,01 %
Thierry MOULONGUET	30/05/2006	Mai 2012	1	
Jean-Baptiste DUZAN	30/05/2006	Mai 2012	1	
Alain DASSAS	30/05/2006	Mai 2012	1	
RENAULT S.A.S. (ACTIONNAIRE)			999 993	99,99 %

En 2008, quatre conseils d'administration se sont tenus.
À ce jour :

- il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs des membres des organes de direction et leurs intérêts privés à l'égard du groupe RCI Banque ;
- il n'existe pas de contrat de service liant un membre du conseil d'administration à RCI Banque ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme de ce contrat ;
- indépendamment des conventions réglementées, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du conseil d'administration a été sélectionné.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES ADMINISTRATEURS

Au titre de l'année 2008, le total des rémunérations versées par le groupe RCI Banque aux membres des organes de direction s'est élevé à 1 281 654 €, contre 1 133 103 € en 2007.

Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées, déterminé par la société, s'élève à 2 043 309 €, contre 1 955 162 € en 2007. Pour l'application des dispositions légales, article L. 225-102-1 du code de commerce, relatives à la publication des rémunérations des mandataires sociaux et compte tenu des fonctions qu'exercent ceux-ci au sein de la société contrôlante, RCI Banque indique qu'aucune rémunération ni avantage de quelque nature (à l'exception d'un véhicule de

service pour deux de ses mandataires) n'a été versé par la société ou ses filiales à l'un quelconque de ses mandataires sociaux durant l'exercice écoulé, et que les rémunérations et avantages consentis par la société contrôlante aux mandataires sociaux sont publiés par celle-ci lorsque les mandataires y exercent un mandat social.

SCHÉMA DE PARTICIPATION DU PERSONNEL

Un nouvel accord de participation a été conclu le 2 juin 2003, en application des articles L. 442-1 et suivants du code du travail. La RSP est répartie entre les salariés du groupe proportionnellement au salaire brut perçu par chaque ayant droit, au cours de l'exercice considéré, dans la limite des plafonds fixés par la loi. Chaque salarié bénéficiaire peut choisir d'affecter cette somme, soit :

- à un compte courant nominatif ouvert dans les livres de l'entreprise ;
- à la souscription de parts d'un fonds commun de placement. Il n'existe pas de plan d'option sur l'action RCI Banque en faveur du personnel et des dirigeants du groupe RCI Banque.

	2008	2007	2006	2005	2004
Participation	7,2 M€	6,2 M€	6,1 M€	6 M€	5,6 M€
Bénéficiaires	1 464	1 498	1 518	1 661	1 657

INFORMATIONS GÉNÉRALES

RESPONSABLE DU CONTRÔLE DES COMPTES

DELOITTE & ASSOCIÉS

185, avenue Charles de Gaulle, BP 136
92200 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 1 723 040

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Versailles

Durée du mandat : six ans
Date de fin de mandat : 31 décembre 2013
Représenté au 31 décembre 2008 par Damien Leurent

ERNST & YOUNG AUDIT

Faubourg de l'Arche - 11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale de Versailles

Durée du mandat : six ans
Date de fin de mandat : 31 décembre 2009
Représenté au 31 décembre 2008 par Micha Missakian

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RÉSEAU

en milliers d'euros	RÉSEAU CAC ERNST & YOUNG				RÉSEAU CAC DELOITTE TOUCHE TOHMATSU				RÉSEAU CAC AUTRES			
	2008		2007		2008		2007		2008		2007	
	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%
1- Honoraires d'audit												
1.1 Commissaires aux comptes, certifications, examens des comptes individuels et consolidés	872	99	970	95	1 353	94	1 079	99	20	100	15	100
1.2 Prestations directement liées à la mission d'audit	8	1	49	5	79	6	13	1				
Total des honoraires	880	100	1 019	100	1 432	100	1 092	100	20	100	15	100
2- Autres prestations												
2.1 Juridique, fiscal, social			10		28	74	40	58			138	48
2.2 Systèmes d'information											7	2
2.3 Autres (vérification de stock...)			100	91	10	26	29	42	10	100	142	50
Total des autres prestations			110	100	38	100	69	100	10	100	287	100
TOTAL GÉNÉRAL	880		1 129		1 470		1 161		30		302	

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE

A) Historique

RCI Banque est issue du rapprochement, opéré le 1^{er} janvier 1990, entre :

- Diac, créée en 1924 pour financer les ventes de Renault en France ;
- Renault Crédit International, fondée en 1974 pour assurer le financement des ventes de Renault en Europe.

Dans le cadre de l'accord signé le 27 mars 1999 entre Renault et Nissan, le groupe RCI Banque a acquis les filiales de financement des ventes de Nissan dans cinq pays d'Europe. Celles-ci sont intégrées au groupe RCI Banque depuis le 1^{er} juillet 1999.

Au 31 décembre 2002, la totalité des actions était détenue par la Compagnie Financière Renault, elle-même intégralement détenue par Renault S.A. La Compagnie Financière Renault regroupait les sociétés à caractère financier du Groupe Renault. À compter du 20 juin 2003 et du fait de sa fusion avec Renault s.a.s., la Compagnie Financière Renault n'est plus administrateur ni actionnaire de RCI Banque, le capital est désormais détenu à hauteur de 100 % par Renault s.a.s.

B) Description des principales activités

Le groupe RCI Banque assure le financement des ventes des marques du Groupe Renault dans le monde, et de Nissan principalement en Europe. Le groupe RCI Banque est présent en France, en Europe (vingt-quatre pays), dans la région Amériques (Argentine, Brésil, Colombie, Mexique), dans la zone Euromed (Roumanie, Russie, Maroc, Algérie) et en Asie (Corée du Sud). Le groupe RCI Banque, financière de marque, a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et de services à ses trois clientèles de référence :

- le Grand Public et les Entreprises, auxquels le groupe RCI Banque propose des crédits de véhicules neufs et d'occasion, de la location avec option d'achat, du crédit-bail, de la location longue durée, ainsi que des services associés : entretien et extension de garantie, assurance et assistance, gestion de flottes ;
- les Réseaux des marques Renault et Nissan, dont le groupe RCI Banque finance les stocks de véhicules neufs et d'occasion et les pièces de rechange, ainsi que leurs besoins de trésorerie à court terme.

C) Situation de dépendance

RCI Banque finance les clients et les concessionnaires de Renault et Nissan. RCI Banque n'est soumise à aucune dépendance à l'égard de brevets et de licences, de contrats d'approvisionnements industriels, de contrats commerciaux ou financiers ou à l'égard de procédés nouveaux de fabrication.

D) Politique d'investissements

Principaux investissements réalisés au cours des quatre derniers exercices.

CESSION

En 2008

Belgique : dissolution de Renault Services S.A. le 20 mai 2008.

France : dissolution de Sygma S.N.C. le 30 septembre 2008.

Maroc : cession des parts de RDFM S.A.R.L. à RCI Finance Maroc S.A. par RCI Banque le 1^{er} juillet 2008.

En 2007

Italie : cession de Refactor (filiale de services) en décembre 2007.

France : en décembre 2007, dissolution de la société Reca S.A. (filiale de services) ; cession de Delta Assistance (filiale de services).

En 2006

France : cession en juin 2006 de CVT S.A.

En 2005

Allemagne : dissolution de RCI Leasing Beteiligungs GmbH en juillet 2005.

ACQUISITION

En 2008

Allemagne : fusion/absorption de RCI Finanzholding GmbH par RCI Banque le 23 mai 2008.

Espagne : fusion/absorption de Artida S.A. par RCI Banque le 23 mai 2008.

Portugal : fusion/absorption de RCI Gest Leasing par RCI Gest Instituicao en décembre 2007 avec effet au 1^{er} janvier 2008.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En 2007

Espagne : fusion/absorption de Renault Financiaciones (filiale de financement) et de Accordia (filiale de services) par RCI Banque S.A. Sucursal España en juin 2007.

Italie : fusion/absorption de RNC S.p.A. (filiale de financement) par RCI Banque Succursale Italiana en juin 2007.

Grande-Bretagne : rachat des 50 % de la *joint venture* avec RFS (filiale de financement) en juillet 2007.

Portugal : confusion/patrimoine de RCI Gest SPGS avec RCI IFIC en juillet 2007.

Argentine : achat de la société Courtage S.A. en décembre 2007.

En 2006

Roumanie : RCI Leasing Romania IFN S.A. devient une filiale de financement à 100 % (20 septembre 2006).

En 2005

Mexique : prise de participation de 15 % dans le capital de NR Finance Mexico S.A. de C.V. Sofol (filiale de financement).

Hongrie : rachat de 50 % de participation de Raiffeisen Lizing Rt. le 4 novembre 2005. Elle devient une filiale de financement.

CRÉATION

En 2008

Malte : création d'un *holding* détenant deux compagnies d'assurance en décembre 2008.

Serbie : création d'une filiale commerciale en décembre 2008.

En 2007

Slovaquie : création en avril 2007 de RCI Finance SK S.r.o. (filiale commerciale).

Espagne : création en juin 2007 de RCI Banque S.A. Sucursal España (succursale).

Suède : création en juillet 2007 de Renault Finance Nordic (succursale).

Maroc : création en octobre 2007 de RCI Finance Maroc S.A. (filiale de financement).

Ukraine : création en octobre 2007 de RCI Financial Services Ukraine (filiale commerciale).

En 2006

Colombie : création en mars 2006 de RCI Servicios Colombia S.A. (filiale de financement).

Algérie : création en septembre 2006 de RCI Services Algérie S.A.R.L. (filiale de financement).

Slovénie : création en octobre 2006 de RCI Banque S.A. Banèna podružnica Ljubljana (succursale).

Russie : création en octobre 2006 de RN Finance RUS s.a.r.l. (filiale de financement).

En 2005

Croatie : création en décembre 2005 de RCI USLUGE d.o.o (filiale de financement).

Maroc : création en avril 2005 de RDFM S.A.R.L. (filiale de financement).

Roumanie : création en août 2005 de RCI Broker de asigurare S.r.l. (filiale de services).

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité, ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée, présentent une image fidèle de l'évolution et des résultats du groupe, et donnent une description des principaux risques auxquels il peut être confronté.

J'atteste que les états financiers établis conformément aux normes comptables applicables donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière, des profits ou des pertes du groupe.

Le 25 mars 2009

Le président du conseil d'administration

PHILIPPE GAMBA



DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Ce document est disponible sur le site www.rcibanque.com.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur le groupe RCI Banque peut, sans engagement, demander les documents :

- **par courrier :**

RCI Banque
Direction Finance et Gestion
Banques et Communication
API LPN 45
14, avenue du Pavé Neuf
93168 Noisy-le-Grand Cedex

- **par téléphone :**

+33 1 49 32 69 99

